

**SÉNAT**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

XPER  
63

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**33<sup>e</sup> SÉANCE**

**Séance du dimanche 25 novembre 1990**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 3899).

2. **Loi de finances pour 1991.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3899).

Commerce extérieur (p. 3899)

MM. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur ;  
Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des

finances ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Oudin, Xavier de Villepin, Mme Paulette Fost, M. Jean-Pierre Masseret.

MM. le ministre, Etienne Dailly, le rapporteur pour avis.

Le vote des crédits est réservé.

3. **Ordre du jour** (p. 3916).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

vice-président

La séance est ouverte à seize heures cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1991

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. [Nos 84 et 85 (1990-1991).]

Nous abordons maintenant l'examen de la deuxième partie de ce projet de loi de finances.

#### Commerce extérieur

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur : crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et budget : II. - Services financiers ».

La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est toujours avec une certaine émotion que le sénateur que j'ai été pendant quinze ans se retrouve dans cet hémicycle pour présenter son budget devant vous.

En matière de commerce extérieur, l'actualité internationale est certainement un facteur déterminant. C'est pourquoi je débiterai mon propos, si vous le voulez bien, par une présentation de la situation de la balance commerciale et de ses perspectives compte tenu des événements du Golfe.

Je poursuivrai par un bref bilan de l'application du plan « Export », qui a maintenant dix-huit mois d'existence.

Pour conclure, je présenterai les crédits concernant mon action ministérielle, après avoir rapidement tracé les perspectives des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT.

Quelle est la situation de nos échanges commerciaux ?

Depuis le début de 1990, le phénomène le plus marquant est un ralentissement très sensible des échanges, qui affecte aussi l'ensemble du commerce international.

La « fracture » s'est produite à la fin de l'année dernière et au début de cette année : nos exportations ont crû, sur les dix premiers mois de 1989, de 14,9 p. 100, et ce chiffre est resté pratiquement constant jusqu'à la fin de l'année ; sur les dix premiers mois de 1990, elles n'ont crû que de 4,1 p. 100.

En ce qui concerne nos importations, la croissance, sur les dix premiers mois de 1989, était de 16,4 p. 100 ; cette année, elle n'atteint que 4 p. 100. Ce ralentissement a d'ailleurs pu être constaté dans la plupart des grands pays.

Nous assistons également à une relative détérioration de nos échanges. Cette tendance s'est manifestée à travers les mauvais résultats des quatre derniers mois : au mois de septembre, le déficit s'élevait à plus de 9 milliards de francs et, si le mois d'octobre a été relativement meilleur, nous nous sommes quand même situés, avec 6 milliards de francs, très largement au-dessus de la moyenne des précédentes années, en données brutes aussi bien qu'en données corrigées des variations saisonnières.

L'augmentation de la facture pétrolière explique à elle seule une part importante de cette dégradation. En effet, au mois de septembre, cette facture s'était alourdie de 2 milliards de francs, pour atteindre 10 milliards de francs. Mais elle n'est pas seule en cause, plusieurs autres inflexions préoccupantes se manifestent.

En effet, si nos excédents agroalimentaires, en hausse de 11,5 p. 100 sur les dix premiers mois de 1990 par rapport à la même période de 1989, ont apporté jusqu'à présent un excédent de 46 milliards de francs - contre 41,4 milliards de francs l'année dernière - ils tendent à se tasser depuis le mois de septembre : de l'ordre de 5 milliards de francs par mois auparavant, ils oscillent maintenant entre 3 et 4 milliards de francs.

Il faut également citer la stabilisation du déficit industriel civil, qui s'élevait quand même à 9,5 milliards de francs par mois de juillet à septembre 1990, contre 7 milliards de francs par mois l'an dernier. Mais, au mois d'octobre, le déficit est revenu à un niveau un peu plus satisfaisant.

Sur ce point, je peux vous donner une explication au moins partielle. Nous avons enregistré, notamment au cours des deux premiers trimestres, un ralentissement des ventes d'Airbus du fait de la grève à la société *British Aerospace*, ce qui nous a coûté entre 1 et 1,5 milliard de francs par mois au cours des deuxième et troisième trimestres de 1990. En outre, nos exportations industrielles civiles ont connu une baisse sous l'effet du ralentissement de la croissance mondiale, alors que nos importations n'ont pratiquement pas fléchi. Cela veut dire que nous soutenons notre effort d'investissement.

Ces tendances se traduisent notamment dans nos échanges avec nos partenaires de la C.E.E. : après un bon début d'année, le déficit mensuel moyen est devenu, au cours du troisième trimestre, supérieur à celui qui avait été enregistré en 1989.

Même si notre solde commercial s'est amélioré de 8 milliards de francs - soit sept points de différentiel - depuis le début de l'année avec l'Allemagne, la dégradation avec l'Italie et le Royaume-Uni annule cette amélioration.

En tenant compte de l'ensemble de ces facteurs, on peut craindre que le déficit commercial n'atteigne, voire ne dépasse 50 milliards de francs pour l'année 1990. Je rappelle qu'en 1989 notre déficit avait atteint 44 milliards de francs. Dans cette aggravation, le rôle joué par la crise du Golfe est relativement important, car, si l'on avait projeté sur l'ensemble de l'année - en prenant, bien entendu, toutes les pré-

cautions qui s'imposent en la matière - le déficit constaté au cours des sept premiers mois de 1990, on aurait été en droit d'escompter un déficit de 32 à 34 milliards de francs. Il convient de comparer ce chiffre aux 44 milliards de francs de déficit enregistrés en 1989 et aux 50 à 52 milliards de francs qui seront probablement atteints cette année !

La France peut néanmoins supporter un alourdissement de 10 ou 20 milliards de francs de sa balance commerciale, pourvu que la croissance de l'investissement industriel se maintienne et donne à nos entreprises la capacité de prendre des parts de marché supplémentaires. L'évolution de nos échanges avec l'Allemagne en témoigne.

Il est difficile de prévoir l'évolution de nos échanges pour 1991.

S'agissant du marché des hydrocarbures, l'hypothèse moyenne retenue par le Gouvernement pour 1991 est de 25 dollars le baril ; mais les facteurs d'incertitude sont considérables. Il faut savoir qu'une augmentation de 5 dollars du prix du baril de pétrole accroît la facture pétrolière de 12 milliards de dollars par semestre, soit 24 milliards de dollars par an.

Cette évolution du prix des hydrocarbures exerce une influence sur le commerce extérieur non seulement d'une manière directe, à travers la facture énergétique, mais aussi de manière indirecte, en affectant la situation de nos partenaires commerciaux : certains devraient bénéficier de la nouvelle conjoncture, d'autres en pâtiront incontestablement.

Parmi les pays bénéficiaires, on peut citer les pays endettés. Je pense au Venezuela, au Mexique, à l'Algérie, à l'Indonésie, à la Malaisie et à l'Union soviétique.

Ces recettes supplémentaires pourront servir au paiement de la dette ; mais on peut espérer aussi que ces pays deviendront des cibles commerciales intéressantes. Outre les pays que je viens de citer, l'Iran est aussi dans ce cas.

Quant aux pays riches producteurs de pétrole, tels que l'Arabie Saoudite ou les Emirats arabes unis, le surcroît de richesse ne change pas fondamentalement leur situation, qui est déjà très saine. Une part importante de ces ressources supplémentaires va servir au financement de mesures consécutives à la crise du Golfe, ce qui limite donc les bénéfices qu'ils tirent de la hausse des prix du pétrole. La prospection commerciale vigoureuse dont ils sont l'objet va cependant, bien entendu, se poursuivre.

Pour nous, les commandes supplémentaires à attendre sous forme de grands contrats compenseront au mieux une partie de la hausse de l'approvisionnement pétrolier de la France. Ce « retour » que nous en escomptons éventuellement ne sera toutefois pas immédiatement sensible, car le recyclage des capitaux fonctionne avec un temps de retard, comme les deux premiers chocs pétroliers l'avaient bien montré.

Par ailleurs, la crise du Golfe va aussi accroître les difficultés des clients traditionnels de la France. C'est en particulier le cas des pays de l'Est - hors U.R.S.S. - ainsi que des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs de pétrole, ou de ceux qui sont affectés par le retour de leurs émigrés, tels que l'Inde, le Pakistan, l'Égypte ou les Philippines.

En définitive, la solution du déséquilibre de la balance commerciale de la France ne réside pas dans une relance vigoureuse et coûteuse des grands contrats. La rigueur continuera à présider aux choix de notre politique d'assurance-crédit.

C'est, au contraire, dans l'ancrage de la France au sein de la C.E.E., zone dont le dynamisme ne devrait pas être trop affecté par la crise du Golfe, que réside incontestablement la meilleure chance de développement de nos exportations.

L'orientation actuelle de nos ventes vers les pays de l'O.C.D.E., notamment les pays de la Communauté, n'est donc pas remise en cause ; elle est au contraire justifiée par les derniers événements. Il est clair que cette orientation devra être maintenue.

Voilà ce que je voulais dire sur la situation actuelle de notre balance commerciale.

S'agissant du plan « Export », qui a été présenté au conseil des ministres du 11 janvier 1989, son application est, dans l'ensemble, satisfaisante, même si, par certains aspects, il ne se met pas en place assez rapidement, selon moi.

Le premier effet en a été la signature, le 14 mars 1989, de la charte qui visait à une meilleure coordination des dispositifs existants, publics et privés ; sur ce point, c'est incontestablement un succès.

Les partenaires sont connus.

A l'époque, il s'agissait essentiellement des chambres de commerce, du C.N.P.F., des organisations représentatives des petites et moyennes entreprises et, évidemment, des services du commerce extérieur de différentes régions. Ces conventions ont été régionalisées. Elles ont été signées jusqu'à présent par vingt régions. On pense même en signer dans les départements et territoires d'outre-mer ; très prochainement, une première convention sera signée en Guyane.

Depuis, on a enregistré l'arrivée d'un certain nombre de partenaires nouveaux : chambres d'agriculture, chambres des métiers, experts-comptables, etc.

Nous avons choisi trois pays tests avec lesquels nos échanges sont importants : l'Allemagne, qui est notre plus grand fournisseur et client, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Nous avons mis en place un système de réseaux englobant tous ceux qui s'intéressent et qui participent à l'exportation et à la promotion du commerce français.

Le système ainsi créé permet aux exportateurs français potentiels ou existants d'avoir accès plus rapidement à tous les renseignements dont ils ont besoin, en s'adressant à ces réseaux à travers n'importe quel point d'entrée, c'est-à-dire aussi bien par leurs organisations professionnelles que par leur chambre de commerce, par les postes d'expansion économique ou par leurs experts-comptables. Là aussi, c'est un succès, et l'expérience devrait être étendue, à partir de 1991, à d'autres pays européens.

En outre, nous avons unifié le réseau de collecte et de diffusion de l'information autour du centre français du commerce extérieur, le C.F.C.E. Les premiers résultats en matière de meilleure information ont déjà été obtenus.

Ainsi, le C.F.C.E. a conclu des accords bilatéraux avec des partenaires aux niveaux national et régional afin d'implanter des centres de documentation dans quatre régions.

Mais, en ce domaine, l'essentiel reste encore à faire. Vous connaissez ma passion pour la télématique et l'informatique. Vous savez que, pendant plusieurs années, j'ai présidé le groupe d'études « informatique et télématique » du Sénat. Je m'intéresse toujours beaucoup à ces systèmes de communication. Je souhaite mettre en place un véritable réseau interactif qui permettrait d'informer les entreprises, où qu'elles soient sur le territoire, et que, inversement, les entreprises pourraient alimenter en informations.

Un premier pas a été franchi avec la mise au point du schéma directeur informatique commun aux postes d'expansion économique et au C.F.C.E.

Mais il faut aller plus loin. J'ai donc demandé à M. Desponts, directeur des relations économiques extérieures et à M. Dollé, président-directeur général du C.F.C.E., de se rapprocher - ils m'ont remis un premier rapport voilà quelques jours - afin qu'il soit possible de mettre réellement en place ce réseau, qui devrait servir l'ensemble des structures d'exportation françaises et l'ensemble des industries et des entreprises françaises.

Un volet important du plan était consacré à la formation des hommes. C'est une priorité. Dans ce domaine également, les choses ont avancé assez vite.

A la fin de cette année scolaire - c'est-à-dire au mois de juin de l'année prochaine - sortiront les premières promotions d'étudiants des trois centres binationaux de formation : franco-italien, à Lyon, franco-anglais, à Lille, et franco-allemand, à Metz,

Ces centres délivrent un D.E.S.S. à l'issue d'un cycle de deux ans - qui se déroule d'ailleurs, pour partie, à l'étranger - dont six mois de stage en entreprise.

Comme je vous l'indiquais l'année passée, trois nouveaux instituts devraient être ouverts en 1991 : un franco-espagnol, à Pau, un franco-japonais, à Rennes, et un franco-américain, probablement à Caen.

Les formations complémentaires délivrées à des jeunes diplômés de niveau « bac + 2 » seront poursuivies aux I.U.T. de Versailles et du Havre, à l'université de Franche-Comté et à l'école de commerce de Paris.

Enfin, le programme Comex de formation continue, géré en commun avec la délégation à la formation professionnelle, sera reconduit en 1991, avec une dotation maintenue à 15 millions de francs.

Ayant ainsi rapidement fait le point sur le plan « Export » et sur les chartes, j'en viens maintenant aux négociations commerciales multilatérales.

Nous sommes aujourd'hui à exactement une semaine du début de la conclusion prévue du cycle de l'*Uruguay round*, qui a commencé, voilà tout juste quatre ans, à Punta del Este et dont le « round » final devrait se dérouler à Bruxelles à partir de lundi en huit.

Il s'agit d'un moment important pour les relations commerciales du monde entier, à l'heure où la crise du Golfe joue un rôle influent sur un commerce qui s'est déjà ralenti du fait de la moindre croissance économique enregistrée depuis le début de cette année.

Il faut faire très attention que ce ralentissement de l'économie et des échanges, d'une part, la crise du Golfe, d'autre part, ne soumettent pas un certain nombre de pays à une tentation protectionniste, que pourrait également provoquer la hausse du prix du pétrole.

Il est donc certain que tout le monde a intérêt à voir l'*Uruguay round* se conclure favorablement ; c'est impératif. Mais, je le souligne avec vigueur, il ne doit pas se conclure à n'importe quel prix.

Les concessions faites par les uns et les autres doivent être équitablement réparties ; sinon, ce serait insupportable pour les parties qui n'y trouveraient pas une source de croissance.

C'est particulièrement vrai dans le domaine agricole, où l'Europe a fait une proposition qui est violemment critiquée, voire rejetée, par les Etats-Unis et par les pays du groupe dit de Cairns.

Au moment où l'Europe a fait sa proposition, avec quelques semaines de retard - vers le 15 novembre alors qu'elle devait être faite pour le 15 octobre - M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, et moi-même, qui avons mené la négociation à Bruxelles, avons particulièrement veillé à son élaboration, nous assurant qu'elle ne portait absolument pas atteinte aux mécanismes fondamentaux de la politique agricole commune. Je crois que nous y avons réussi.

Les violentes critiques venant de toutes les autres parties du monde prouvent d'ailleurs qu'aucun pays n'est satisfait de la manière dont l'Europe ouvre éventuellement ses marchés et de la manière dont nous réduisons les soutiens à nos exportations.

Dans cette négociation agricole, sur le plan européen en tout cas, nous avons trois motifs de satisfaction. Nous ne savons pas ce qu'il en adviendra à Bruxelles, dans huit ou dix jours. Mais, pour ma part, j'ai déjà affirmé haut et fort, à plusieurs reprises, que notre position n'était *a priori* pas négociable.

Le premier motif de satisfaction réside dans le fait que les restitutions, c'est-à-dire les aides à l'exportation de produits agricoles de la Communauté vers d'autres pays, ne feront pas l'objet d'un marchandage isolé. Nous avons accepté qu'elles fassent l'objet d'une diminution de 30 p. 100 sur dix ans, de 1986 à 1996. En réalité, c'est déjà fait à moitié. Autrement dit, l'effort à faire équivaut à peu près à celui qui a été fait au cours de ces quatre dernières années.

Cela ne devrait pas se traduire par une baisse importante des revenus agricoles. Les prix agricoles devraient diminuer tout au plus de 1,5 p. 100 par an, ce qui doit pouvoir être rattrapé par une augmentation de productivité.

En contrepartie, nous avons obtenu que les produits de substitution des céréales, qui, jusqu'à présent, entraient librement en Europe - les Pays-Bas, par exemple, en sont de grands consommateurs pour l'alimentation du bétail - et ce au détriment des céréales européennes, ne puissent plus entrer librement. Un contingent, basé sur la moyenne de 1988-1989, pourra entrer avec des droits de l'ordre de 6 p. 100 à 12 p. 100 ; tout ce qui dépassera sera assujéti aux prélèvements normaux.

Nous avons donc freiné l'entrée des produits de substitution des céréales, au profit des céréales communautaires - c'est notre deuxième motif de satisfaction.

Enfin, en ce qui concerne l'accès à notre propre marché, nous avons sauvegardé la préférence communautaire. Les prélèvements opérés lors d'importations de produits agro-

alimentaires dans la Communauté ne seront pas abaissés de 30 p. 100 - soit le même taux que la diminution des soutiens - comme le demandaient presque tous nos partenaires et comme le souhaitaient, d'ailleurs, un certain nombre de pays européens, mais de telle manière que la préférence communautaire puisse toujours jouer. Les produits communautaires seront donc toujours plus compétitifs dans la Communauté que les produits importés. Ainsi, dans le sud de l'Italie, les céréales françaises seront toujours plus attractives que les céréales canadiennes, américaines ou autres.

Nous refusons que se déversent en Europe tous les surplus agricoles du monde.

Ce fut très difficile à obtenir. D'ailleurs, très longtemps, la France a été isolée, même à l'échelon européen. Finalement, après des négociations qui se sont prolongées tard dans la nuit, les Allemands et les Irlandais nous apportant leur appui, la décision est devenue une décision unanime de l'Europe. Le tout est de veiller maintenant à ce que, dans les négociations de Bruxelles, cela ne dérape pas.

Dans les autres domaines d'action du GATT, il en est qui sont d'une grande importance pour nous.

S'agissant des textiles, la Communauté européenne travaille actuellement sur la base du rapport élaboré par le président du groupe de travail, lequel définit les modalités d'intégration progressive des textiles dans le GATT.

Les pays en voie de développement se plaignent de ne pouvoir acheter, commercer, vendre dans les pays industrialisés. Ils veulent donc inclure les textiles dans les négociations du GATT afin de pouvoir exporter leurs produits textiles plus facilement sur les marchés des pays développés, dont le nôtre.

La France maintiendra en ce domaine une ligne qui préservera l'avenir de ce secteur industriel, tout en respectant ses positions traditionnelles à l'égard des pays en voie de développement. Le problème est difficile.

Notre thèse est la suivante : si ces pays veulent intégrer les textiles dans les négociations du GATT, il faudra, parallèlement, prévoir un renforcement des règles du GATT de telle manière que nous soyons à l'abri d'un certain nombre de pratiques, par exemple le dumping.

Il est un autre domaine important : les services. Au départ, nous avons cru à un accord avec les Américains. En fait, nous en sommes très éloignés.

En matière de services, les Américains sont très réticents pour adopter un schéma qui comporterait un accord cadre avec des annexes sectorielles. Nous avons même l'impression qu'actuellement ils sont tentés de revenir en arrière, c'est-à-dire d'instituer dans ce secteur des services des mesures protectionnistes supplémentaires, ce que nous ne pouvons évidemment pas accepter. Nous demandons donc au minimum le *statu quo*.

Je rappelle que la France est le deuxième producteur de services du monde. Heureusement, notre balance des services est très excédentaire - plus de 50 milliards de francs en 1989. Si pour 1989, nous ajoutions la balance des services et la balance commerciale, nous enregistrerions même un excédent.

Que les services soient intégrés dans les négociations du GATT nous intéresse donc, mais pas sur les bases américaines, les Américains voulant préserver un certain nombre de leurs monopoles. Là aussi, la négociation est très difficile.

En matière de propriété intellectuelle, nous avons également des divergences importantes avec certains pays industrialisés et avec les pays en voie de développement. Avec ces derniers, cela se conçoit assez bien, car ces pays ne veulent pas subir les droits de propriété intellectuelle sur les médicaments, sur l'ingénierie, sur les droits d'auteur. Un certain nombre de ces pays veulent pouvoir continuer à fabriquer des contrefaçons.

Il est moins logique que nous ayons des divergences avec les Américains, par exemple. En fait, les Etats-Unis ne veulent pas changer leur législation en matière de propriété intellectuelle.

Pour vous donner un exemple, ils ne sont absolument pas d'accord pour abandonner un certain nombre de privilèges qu'ils se sont arrogés, de manière pas très honnête, dans le domaine des appellations d'origine. Ainsi, ils souhaitent pouvoir continuer à fabriquer du champagne et du bourgogne

dans la Napa Valley, alors que cela va tout à fait à l'encontre de ce que nous souhaitons en matière de propriété intellectuelle.

Le GATT traite aussi du règlement des conflits commerciaux. Pour le moment, ces conflits commerciaux sont très mal réglés, ils le sont par une sorte de spirale dans laquelle alternent sanctions et rétorsions. Il faut donc trouver des règles multilatérales efficaces. Mais, dans ce domaine encore, les Etats-Unis ne sont pas prêts à abandonner certains outils qu'ils se sont fabriqués en matière de sanctions unilatérales, telles la section 301 et la section super-301, qui leur permettent, quand ils s'estiment lésés, d'en menacer certains pays et de se rattraper par ailleurs en visant un certain nombre de produits.

Dans ce domaine, il faut donc prévoir des règles. Mais la France, pour sa part, est opposée à une modification du processus de décision qui s'orienterait vers un trop grand automatisme, d'après nous, pour que des sanctions soient appliquées par le GATT, un consensus doit se manifester. Nous y tenons pour garder en ce domaine une marge d'appréciation politique.

Parmi les autres sujets qui sont évoqués par le GATT figurent également les mesures anti-dumping. Il est des pays qui se protègent contre l'importation de certains produits par des pics tarifaires qu'ils ne suppriment pas. Les enjeux sont très importants.

Les Etats-Unis, par exemple, ont presque voulu, médiatement du moins, ériger la négociation du GATT en une sorte de confrontation Europe - Etats-Unis sur l'agriculture, comme si, voulant améliorer l'équilibre de leur balance commerciale fortement déficitaire, ils songeaient à y parvenir essentiellement par l'exportation de produits agricoles, donnant ainsi satisfaction à leurs agriculteurs.

En contrepartie de leurs demandes en matière agricole - je vous ai dit, tout à l'heure, quelles étaient nos réponses - les Etats-Unis n'ont présenté aucune proposition dans tous les autres domaines où on les attendait pour aboutir à un système globalement équilibré.

D'une manière générale, tous les pays prétendent vouloir déboucher sur une solution positive à l'issue de ces négociations. Mais, à huit jours de leur ouverture, on est loin d'en être convaincus. On peut s'interroger sur la réelle volonté de discuter de l'administration américaine, sur celle des Japonais et de certains pays du groupe de Cairns. On peut se demander si, pour eux, le GATT ou l'*Uruguay* essentiellement round ne sont pas un moyen d'accéder librement au marché européen avec leurs surplus agricoles.

La France est, pour sa part, prête à conclure un accord, à condition qu'il soit équilibré, car nous ne ferons pas seuls les frais de la recherche d'un compromis. C'est maintenant à nos partenaires, en particulier aux Etats-Unis, de prendre leurs responsabilités, afin que ce cycle de discussions se termine sur un succès et constitue le signal attendu par les industriels et par les marchés.

J'en viens maintenant à la présentation des crédits qui concourent à l'activité de mon ministère.

A mon avis, ces crédits sont satisfaisants, dans la mesure où ils permettent de poursuivre la réalisation des trois objectifs du ministère : l'adaptation du service de l'expansion économique aux nouvelles données du commerce mondial, la poursuite de l'effort engagé en faveur du commerce courant ; le renforcement de l'aide au développement et de notre soutien aux grands contrats dans le respect de la charte budgétaire.

Dans cet esprit, si les dépenses de personnel de l'expansion ne croissent que de 1 p. 100 par rapport à 1990, en revanche, les dépenses de fonctionnement et d'intervention croissent de 5,5 p. 100, avec 638 millions de francs contre 605 millions de francs en 1990, pourcentage à comparer à celui qui constitue la norme de la direction du budget : 2,5 p. 100.

Pour ce qui concerne le personnel du service de l'expansion, j'ai demandé et obtenu une augmentation substantielle des crédits de formation, qui passent de quelque 320 000 francs à plus de 1,6 million de francs. Je crois, en effet, qu'il faut que les agents de poste soient formés en permanence pour offrir aux entreprises exportatrices un service de qualité, d'autant que nous sommes associés plus étroitement à nos partenaires privés dans le cadre de la charte de l'exportation.

A ce propos, je me permets de rappeler que certaines craintes s'étaient manifestées lors de la signature de la charte : n'allait-on pas assister à un désengagement progressif de l'Etat au profit d'autres structures ?

Les deux budgets qui ont suivi montrent qu'il n'en est rien, bien au contraire, et si nous procédons à la fermeture de quelques postes d'expansion, nous en ouvrons d'autres dans des zones d'avenir, notamment les pays de l'Est. Ce sera ainsi le cas en 1991 à Leningrad, Kiev et Cracovie.

Par ailleurs, le soutien au commerce courant est confirmé.

Le comité de développement des exportations, le Codex, procédure très utile pour aider à l'implantation de structures commerciales à l'étranger, voit sa dotation de 260 millions de francs reconduite, ainsi que l'assurance prospection, à 490 millions de francs.

Les organismes qui soutiennent ce type de commerce voient également leurs crédits augmenter.

J'ai mentionné tout à l'heure le C.F.C.E. et la mise au point de son schéma informatique : sa dotation de 1990 est maintenue et même augmentée de 6 millions de francs pour financer le club « Pays » et le comité « Image de la France ».

L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'A.C.T.I.M., obtient, pour sa part, 4 millions de francs supplémentaires - ce qui porte son budget à 102 millions de francs - et le C.F.M.E., qui soutient les expositions et foires à l'étranger et dont chacun reconnaît le dynamisme, obtient 4 millions de francs de plus, soit 78 millions de francs.

Le budget global des organismes croît ainsi de 5 p. 100.

J'en viens maintenant à l'aide à la grande exportation.

Le fonds « ingénierie » bénéficie de 5 millions de francs supplémentaires, ce qui porte sa dotation à 30 millions de francs. De plus, dès l'année prochaine, ce fonds s'autoalimentera avec les remboursements des entreprises, selon le mécanisme budgétaire bien connu de concours.

Ainsi la garantie du risque économique, qui nous permet d'améliorer les conditions financières de l'offre des exportateurs français, est quasiment reconduite à 490 millions de francs, contre 500 millions de francs l'année dernière.

De même, l'enveloppe des dons du Trésor est maintenue à 700 millions de francs et les autorisations de prêts à 7 milliards de francs.

Cela devrait nous permettre de maintenir, dans un environnement particulièrement difficile et concurrentiel, le niveau de nos grands contrats, qui non seulement permettent d'exporter une technologie de haut niveau, mais fournissent aussi du travail à nos petites et moyennes entreprises sous-traitantes.

Je terminerai mon propos par la dotation budgétaire allouée à la Coface.

Comme l'année dernière et ainsi que je vous l'avais d'ailleurs annoncé ici-même, cette dotation sera de 8 milliards de francs, correspondant pour l'essentiel à des sinistres sur des opérations relativement anciennes.

Pour 1990, la dotation initiale prévue devrait se révéler suffisante, car les événements du Golfe n'auront pas de répercussion sur cet exercice. Je vous rappelle, en effet, que ce que l'on appelle le « délai constitutif de sinistre » est de six mois.

Néanmoins, et à titre quasi provisionnel, une dotation de 1 milliard de francs vous sera, je crois, proposée dans le collectif de 1990.

Les prévisions qui conduisent à l'établissement du projet de budget sont chaque année affectées par de nombreuses incertitudes. Ce sera plus vrai encore en 1991, après les événements du Golfe.

Leurs conséquences s'inscrivent en positif, avec l'amélioration de la situation financière des pays endettés producteurs de pétrole ; je pense notamment à l'U.R.S.S., à l'Algérie, au Venezuela, au Mexique, à l'Indonésie et au Nigéria.

Elles peuvent aussi apparaître en négatif, avec les difficultés supplémentaires des pays tributaires du pétrole importé, notamment les pays de l'Est - hors U.R.S.S. et les pays les moins avancés - et celles qui affectent les pays de la ligne de front - Egypte, Turquie et Jordanie - malgré l'important soutien international dont ils sont l'objet.

Enfin, il faudra supporter le coût du sinistre sur l'Irak et le Koweït. Ces dépenses seront toutefois étalées sur plusieurs années, car le paiement de la dette irakienne devrait intervenir de manière progressive et l'imputation du coût se fera, en principe, six mois après la date de chaque échéance non remboursée.

Par ailleurs, les prévisions faites antérieurement à la crise comptaient déjà pour un certain montant le paiement d'indemnités liées au commerce avec l'Irak. Cela contribue donc à limiter le surcoût des événements.

Au total, s'il est impossible d'avoir la garantie que le déficit de l'assurance-crédit ne dépassera pas 8 milliards de francs en 1991, il est aussi prématuré de remettre en cause le montant de la dotation prévue.

On saura en cours d'année seulement si un rattrapage se révèle nécessaire, qui figurerait alors dans le collectif budgétaire.

Voilà ce que je tenais à vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant ce projet de budget du commerce extérieur pour 1991. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les résultats du commerce extérieur, tant pour l'année 1989 que pour les neuf premiers mois de 1990, sont décevants.

En effet, les échanges commerciaux se sont soldés, à la fin de 1989, par un déficit de 43,7 milliards de francs, contre 32,8 milliards de francs en 1988, soit une progression de 11 milliards de francs.

Cette aggravation résulte d'un déséquilibre entre la croissance des exportations et celle des importations.

Les exportations - 1 143 milliards de francs - ont progressé de 14,60 p. 100 alors que les importations - 1 186 milliards de francs - ont crû de 15,2 p. 100.

La croissance des exportations est d'autant plus remarquable que celle du commerce international n'a grossi que de 7 p. 100. En revanche, l'augmentation des importations ne cesse d'être préoccupante, non seulement en raison de l'abaissement d'environ 20 p. 100 des cours des matières premières importées, mais aussi parce qu'elle porte témoignage de l'accroissement continu du taux de pénétration des produits étrangers sur le marché français : 34 p. 100 en 1988 et 35,6 p. 100 en 1989.

Sur le plan sectoriel, l'analyse des résultats de 1989 fait apparaître des évolutions contrastées. En effet, on note une amélioration très sensible des échanges agroalimentaires, qui passent de 39 milliards de francs à 48 milliards de francs, un alourdissement de plus de 16 milliards de francs de la facture énergétique, qui atteint 83 milliards de francs en raison de l'augmentation du prix du pétrole et de l'appréciation du dollar par rapport au franc, enfin, une nouvelle et importante dégradation des échanges de produits industriels civils, qui nous amène à nous y attarder davantage.

Les échanges de produits industriels civils enregistrent un déficit de 83,3 milliards de francs, contre 66,7 milliards de francs en 1988, alors qu'en 1985 ils se soldaient par un excédent de 50 milliards de francs.

L'examen des quatre postes essentiels nous révèle une perte de parts de marché, d'où une aggravation du déficit des biens intermédiaires - 39,6 milliards de francs, soit près du double du déficit enregistré en 1988 - une régression de l'excédent des voitures particulières, en raison d'insuffisantes capacités de production, qui ont profité aux concurrents étrangers - 38 p. 100 des voitures immatriculées l'an dernier étaient étrangères, contre 28 p. 100 en 1981 - une réduction du déficit des biens d'équipement professionnel, obtenue grâce à la livraison de 94 appareils Airbus, et, enfin, une légère contraction du déficit des biens destinés aux ménages, en raison de la forte progression des exportations de matériel électrique et d'électronique domestique.

Cette analyse sectorielle achevée, il me paraît nécessaire d'ajouter quelques mots quant à la répartition, dans l'espace mondial, du résultat des échanges commerciaux, dont la réorientation, toujours insuffisante, vers des marchés plus porteurs et plus solvables doit être accentuée.

En 1989, plus de 13 milliards de francs s'ajoutent au précédent déficit avec la Communauté économique européenne.

Le déficit de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne s'aggrave de 16,5 p. 100 et atteint 58,6 milliards de francs. Cette détérioration est d'autant plus inquiétante qu'elle concerne des secteurs essentiels : voitures particulières, machines-outils et agro-alimentaire. Seules les balances des échanges de matériel électrique professionnel et d'électronique grand public s'améliorent, grâce à la vive progression de nos exportations.

Nos excédents commerciaux se confirment avec le Royaume-Uni et l'Espagne.

Le déficit avec les pays de l'O.C.D.E. - hors Communauté économique européenne - se creuse de plus de 11 milliards de francs par suite de l'aggravation de notre déficit commercial avec les Etats-Unis : 21,3 milliards de francs contre 10,8 milliards de francs en 1988.

Il ressort de tout ce qui précède que les échanges commerciaux effectués au cours de l'année 1989 inquiètent plus, qu'ils ne rassurent.

Les échanges commerciaux réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 1990 ne sont, en ce qui concerne le résultat, guère plus réconfortants que ceux de l'année 1989. A la fin du mois de septembre de la présente année, ils enregistrent un déficit de 32,3 milliards de francs, qui, outre son importance toujours redoutée, nourrit une autre inquiétude dès lors qu'il s'accompagne d'un amoindrissement de nos exportations, du moins au mois de septembre.

Faut-il y voir les effets d'un décalage conjoncturel entre la situation de la France, qui, apparemment, connaît encore une activité soutenue, et le ralentissement de la croissance du commerce mondial, ou les effets de la crise du Golfe, dont vous nous avez longuement entretenu, monsieur le ministre, et qui risquent d'ajouter aux prévisions déficitaires de notre balance commerciale pour 1990 : 50 milliards de francs, selon certains experts ?

Au terme de ce rapide examen des caractéristiques préoccupantes des échanges commerciaux réalisés en 1989 et au cours des neuf premiers mois de 1990, nous formons le souhait, monsieur le ministre, que vous puissiez nous informer des raisons fondamentales qui font que s'aggrave, chaque année, le déficit de notre balance commerciale, et singulièrement les raisons de la détérioration inquiétante des échanges de produits industriels civils. Puis, si vous y consentez, nous aimerions savoir ce qui, à votre avis, justifie l'aggravation continue des échanges commerciaux avec la République fédérale d'Allemagne et connaître les dispositions que vous pourriez prendre pour remédier à ces inconvénients.

J'en viens très rapidement à l'examen des crédits budgétaires du commerce extérieur pour 1991.

Les dotations destinées au service de l'expansion économique à l'étranger s'élèvent à 1 307 millions de francs, soit une progression de 3,3 p. 100 par rapport aux crédits votés l'an dernier. Les dépenses de fonctionnement passent de 878 millions de francs en 1990 à 901 millions de francs en 1991. Cette modeste progression - 2,6 p. 100 - s'explique essentiellement par les suppressions d'emploi consécutives à la poursuite du redéploiement géographique des postes d'expansion économique à l'étranger. Depuis 1989, 11 postes de petite taille, à faible activité, ont été fermés, alors que 7 nouvelles structures ont pu être ouvertes sur des marchés plus porteurs.

Les actions de formation professionnelle bénéficient pour 1991 d'une mesure nouvelle de 2,7 millions de francs, ce qui permettra d'accroître l'aide accordée aux centres binationaux de formation au commerce extérieur. A ce jour - vous avez bien voulu nous en parler tout à l'heure, monsieur le ministre - trois centres ont pu accueillir une promotion d'étudiants. Il s'agit, je le rappelle, des centres franco-britannique, franco-italien et franco-allemand, qui ont été respectivement ouverts à Lille, à Lyon et à Metz. Trois nouvelles structures devraient être ouvertes l'an prochain ; elles concerneraient l'Espagne, le Japon et les Etats-Unis.

Les crédits d'intervention - hormis le fonds « ingénierie », qui procède de l'aide aux grands contrats - atteignent 350 millions de francs, en progression de 5,4 p. 100 par rapport aux dotations de l'année en cours. Ils permettront notamment de majorer les subventions versées aux trois grands organismes chargés d'assurer la promotion de notre

commerce extérieur : le centre français du commerce extérieur, le comité français des manifestations économiques à l'étranger et l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

Par ailleurs, le projet de budget prévoit de maintenir et, si nécessaire, de renforcer les crédits destinés aux principaux mécanismes budgétaires de soutien au commerce courant. La dotation destinée à assurer l'équilibre de la procédure d'assurance-prospection revient, pour 1991, à 490 millions de francs, régressant de 2 p. 100 par rapport à l'année précédente, en raison d'une évolution qui traduit une plus grande efficacité de ce dispositif. Le comité de développement des exportations bénéficie d'une reconduction d'autorisations de programme et d'une progression des crédits de paiement.

S'agissant des procédures d'aide aux grands contrats, les crédits destinés au fonds « ingénierie » s'élèvent, pour 1991, à 30 millions de francs, soit une progression de 20 p. 100.

La garantie du risque économique, qui permet d'améliorer les conditions financières de nos exportations, est quasiment reconduite - 635 millions de francs contre 640 millions de francs l'an passé.

Enfin, la subvention permettant d'assurer l'équilibre du régime d'assurance-crédit géré par la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface, se stabilise au montant élevé atteint en 1990, soit 8 milliards de francs.

Cependant, l'évaluation des charges qui seront supportées par la Coface reste hypothéquée pour une forte incertitude. En effet, les projections réalisées avant la crise du Golfe laissent espérer, pour 1990, une stabilisation aux alentours de 7 milliards de francs et, pour 1991, un déficit se situant entre 6 milliards et 14 milliards de francs. La crise du Golfe, avec ses conséquences sur les créances détenues sur l'Irak et sur la situation financière des autres pays débiteurs, rend désormais particulièrement incertain tout exercice de précision.

Il me reste à indiquer, en conclusion, que la commission des finances, après examen des propositions budgétaires que nous venons d'évoquer, a décidé de laisser à l'appréciation de notre assemblée le projet de budget du commerce extérieur pour 1991.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le commerce international a vu son taux de croissance en valeur passer de 14 p. 100 en 1988 à 7,5 p. 100 en 1989. Cela traduit, on l'a déjà dit, un certain essoufflement de l'activité économique mondiale.

Malgré le dynamisme de notre commerce extérieur, la balance commerciale française a continué de se dégrader en 1989. La croissance des exportations en volume a été de 9 p. 100, contre 7,4 p. 100 en 1988, grâce à l'accélération des échanges internationaux et à l'amélioration de la compétitivité des produits français.

Toutefois, le déficit des échanges commerciaux a continué de se creuser, dans des proportions d'ailleurs beaucoup plus importantes qu'en 1988, principalement en raison de l'augmentation du déficit énergétique et de la nouvelle dégradation du solde industriel, alors même que l'excédent agro-alimentaire atteint un nouveau record.

En effet, cet excédent passe de 39,2 milliards de francs en 1988 à 48,1 milliards de francs en 1989 ; il est essentiellement lié à l'amélioration des soldes céréalier et viticole, vins et spiritueux.

Les perspectives pour l'année 1990 sont toutefois incertaines. En effet, si le premier semestre s'inscrit encore à la hausse, le retournement de la conjoncture céréalière pourrait, cependant, conduire à un tassement de l'excédent agro-alimentaire, et je m'inquiète de cette évolution.

A cet égard, monsieur le ministre, je ne puis que redouter les conséquences des négociations agricoles au sein du GATT. Je suis moins optimiste que vous ! J'ai déjà eu l'occasion d'insister sur ce point à plusieurs reprises, mais comme notre assemblée aura à examiner un rapport d'information sur le GATT, nous y reviendrons plus longuement à ce moment-là. J'estime que mieux vaudrait peut-être pas d'ac-

cord du tout qu'un mauvais accord ! Ce point de vue est partagé par tous ceux qui exercent des responsabilités dans le monde agricole et dans le secteur agro-alimentaire.

Par ailleurs, en 1989, la facture énergétique a continué de s'alourdir, suite à l'augmentation du prix du baril de pétrole et au renchérissement du dollar. Le solde énergétique s'est, en effet, dégradé de 17 milliards de francs cette année-là, passant de 66,4 milliards de francs en 1988 à 83 milliards de francs en 1989. Or, la hausse du prix du pétrole, consécutive à la réunion de l'O.P.E.P. de juillet 1990, et, surtout, à l'invasion du Koweït par l'Irak survenue au mois d'août de cette même année, ne peut qu'aggraver cette évolution.

Si l'on retient l'hypothèse d'un pétrole à 25-dollars le baril et d'un dollar proche de son niveau actuel, le déficit commercial s'accroîtrait d'environ 10 milliards de francs en 1990 ; des chiffres très proches ont été cités au début de ce débat.

Mais ces hypothèses ne sont-elles pas optimistes, monsieur le ministre ? En effet, le déficit industriel apparu en 1987 continue à se creuser : il a atteint 55,9 milliards de francs en 1989, contre 42,3 milliards de francs en 1988, matériel militaire inclus. Toutefois, la dégradation des échanges industriels civils se poursuit à un rythme ralenti et l'excédent des échanges de matériel militaire s'est amélioré.

Le déficit de notre balance commerciale s'est ainsi établi à 43,7 milliards de francs en 1989, contre 32,8 milliards en 1988, et les résultats récents de notre commerce extérieur n'incitent pas à l'optimisme. En effet, après les 10 milliards de francs du mois de septembre, notre déficit cumulé sur les neuf premiers mois de l'année 1990 s'élève à 38,3 milliards de francs en données corrigées, même si le mois d'octobre a vu une embellie. La crise du golfe Persique - et les incertitudes qu'elle suscite - révèle une fois encore la sensibilité de notre économie à l'évolution de la conjoncture mondiale.

S'agissant de la ventilation géographique de nos échanges, la réorientation de notre commerce extérieur ne s'est pas poursuivie en 1989. En effet, la part de l'O.C.D.E. dans nos exportations n'est plus que de 79,3 p. 100 contre 80,5 p. 100 en 1988 ; celle de la C.E.E. régresse également, passant de 61,5 p. 100 en 1988 à 61,2 p. 100 en 1989.

Dans cet environnement, la commission des affaires économiques et du Plan se félicite que les crédits inscrits en faveur du commerce extérieur dans le budget pour 1991 connaissent une progression de 10,67 p. 100. Cette croissance recouvre toutefois des évolutions inégales. En effet, elle résulte essentiellement de la progression de 11 p. 100 des dotations réservées aux aides et garanties, tandis que les crédits affectés aux services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur connaissent une hausse modeste de 3,8 p. 100.

Cette forte progression servira donc essentiellement à apurer les dettes du passé, le coût des aides à l'exportation ayant essentiellement pour origine la crise des paiements des pays en voie de développement : 90 p. 100 des indemnités servies par la Coface résultent d'un défaut généralisé des pays emprunteurs. La réorientation géographique de nos exportations, liées aux grands contrats notamment, permettra - je l'espère - d'alléger ce poste à l'avenir.

S'agissant du soutien au commerce courant, le développement du tissu des P.M.E. exportatrices doit rester une priorité, et le dispositif public a un grand rôle à jouer dans ce domaine.

A cet égard, les chiffres d'affaires générés par les procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foire sont en constante progression. Alors que celles-ci font preuve d'efficacité, la commission regrette que les dotations budgétaires qui leurs sont destinées s'inscrivent en diminution depuis 1988, soit 490 millions de francs pour 1991.

Elle estime nécessaire, par ailleurs, que la procédure Codex, éligible à certains pays de l'Est, voie ses crédits progresser davantage.

De même, le fonds « ingénierie », dont les crédits augmentent de 20 p. 100 en 1991, mériterait d'être mieux connu des P.M.E., qui ne l'utilisent que très peu. Un effort particulier en faveur des P.M.E., et plus généralement de l'ensemble de nos entreprises, se révèle donc nécessaire afin de développer leur présence dans les pays d'Europe centrale et orientale. En effet, si la France était le quatrième fournisseur des pays de l'Est, après l'ex-R.F.A., l'Italie et l'Autriche, en 1989, ses exportations ne représentent cependant que 6,4 p. 100 des exportations de l'O.C.D.E. dans ces pays.

Par ailleurs, je me félicite de la mise en place du plan export depuis le début de l'année 1989. Cette action, que nous avons suivie de près, a pour ambition de supprimer certains handicaps structurels : l'insuffisance de l'offre française, la faiblesse de l'implantation de nos entreprises à l'étranger, l'étroitesse de notre tissu exportateur et le manque de cadres formés aux réalités internationales d'entreprise.

Dans cette perspective, le plan export s'articule autour de quatre objectifs : moderniser le réseau d'appui aux entreprises, assurer une meilleure coordination des actions de l'Etat, développer la formation, grâce notamment à la mise en place d'organismes de formation binationaux, et créer un comité pour l'image de la France à l'étranger.

Je me félicite que les deux principaux volets de ce plan, à savoir la charte nationale de l'exportation et la formation au commerce international, aient connu un rythme soutenu de mise en œuvre. Le premier bilan d'application du plan « Export » semble donc positif.

Avant de conclure, je dirai quelques mots relatifs à notre politique extérieure en matière de commerce international. En effet, tout en contribuant à l'ouverture du marché unique européen, et sans tomber dans le travers du protectionnisme, la France doit cependant défendre, au sein de l'Europe comme du GATT, la définition d'une stratégie compatible avec les caractéristiques de son commerce extérieur et obtenir des résultats équilibrés, fondés sur une ouverture réciproque des marchés de ses concurrents.

A cet égard, j'attire l'attention sur deux secteurs industriels qui connaissent des difficultés particulières.

D'abord, le secteur de l'automobile - mon collègue, M. Tony Larue, y a fait allusion tout à l'heure - qui, en 1989, a contribué pour 25 p. 100 à la dégradation du solde des échanges industriels civils. Dans ce contexte, on imagine quelles pourraient être les conséquences désastreuses d'un accroissement de la part des constructeurs japonais sur le marché européen.

Ensuite, le secteur du textile-habillement, qui est l'enjeu d'une véritable guerre commerciale et industrielle des pays asiatiques et de certains pays en développement, lesquels demandent, de plus, l'abolition des accords multifibres et le retour de ce secteur au sein du GATT.

Monsieur le ministre, je conclurai en précisant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du budget du ministère du commerce extérieur pour 1991. Toutefois, le rapporteur, à titre personnel, sous réserve des réponses que vous apporterez sur les principaux points qui nous inquiètent, votera ces crédits.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques remarques que je voulais présenter sur le commerce extérieur, qui est l'image même de la santé économique de la France. C'est pourquoi nous devrions lui porter encore plus d'attention que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 19 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 18 minutes ;

Groupe socialiste, 18 minutes ;

Groupe communiste, 16 minutes.

La parole est à M. Oudin.

**M. Jacques Oudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous venons d'entendre nos deux excellents rapporteurs, que je félicite pour leurs travaux. Ils ont tenu des propos convergents et chacun d'eux a bien exposé l'importance de notre commerce extérieur pour la mesure de nos performances économiques.

Il existe, en effet, plusieurs manières de les mesurer : la croissance, l'inflation, la création d'emplois. Toutefois, il est un indicateur sur lequel on ne peut tergiverser, c'est le solde de notre commerce extérieur, véritable « juge de paix » de notre économie, comme le Galibier peut l'être pour le Tour de France.

Tous les diagnostics qui ont été portés par les deux commissions sont pessimistes : les éclaircies sont rares. Je crains, monsieur le ministre, que vous ne soyez un ministre malheureux dans un environnement de cette nature.

Bien sûr, il est possible de raffiner l'analyse en distinguant respectivement les biens et services, les transactions courantes et les paiements. Chacun de ces soldes nous livre des enseignements particuliers, réconfortants pour certains, inquiétants pour d'autres.

Le plus inquiétant est, bien entendu, notre solde industriel, qui est catastrophique. Des chiffres ont été cités : le solde industriel global, pour 1988, était déficitaire à hauteur de 42 milliards de francs ; le déficit a été de 56 milliards de francs en 1989. Et lorsque l'on déduit les ventes de biens militaires, on constate que le déficit des biens industriels civils est passé de 66 milliards de francs en 1988 à 83 milliards de francs en 1989. Je crois donc que l'adjectif « catastrophique » que j'ai employé n'est pas excessif ! Comment peut-on aspirer à rester, ou à devenir, une grande puissance économique sans un socle industriel solide ?

On peut épiloguer sans fin sur le rôle croissant du secteur tertiaire, sur la nécessité d'importer des biens d'équipement pour « muscler » notre industrie, sur la chute du dollar qui accable notre industrie aéronautique, obligée de libeller ses contrats en devise américaine, ou sur la concurrence déloyale de telle ou telle grande nation, voire des « cinq dragons ».

Toutes ces explications contiennent indéniablement une part de vérité. Toutefois, leur addition reste insuffisante pour justifier les performances plus que modestes que nous recensons.

Cette modestie ne doit d'ailleurs pas nous étonner. En effet, après avoir privilégié les grands contrats avec des pays insolubles, après avoir « mis à genoux » l'industrie en 1981 et 1983 - cela a valu à nos marges d'être totalement laminées - après avoir tardé à adapter notre fiscalité sur les groupes, après avoir mené une politique allant à contre-courant de celle des principaux pays, nous récoltons finalement ce que nous avons semé.

Cette « récolte » est particulièrement angoissante ! Qui peut garantir que notre déficit commercial - notamment en produits industriels - n'atteindra pas un jour 100 milliards de francs ?

Le taux de pénétration des produits étrangers augmente de 1 p. 100 par an depuis 1979. En 1989, il était de 36 p. 100 en volume et 35 p. 100 en valeur.

Les raisons d'espérer un redressement rapide n'apparaissent pas clairement, malgré les brillantes performances de certaines entreprises françaises qui ont consolidé des places de premier plan sur le marché mondial. J'en citerai un exemple : les bateaux de plaisance, qui sont l'une des fiertés de mon département, la Vendée. Mais cela demeure « epsilon » par rapport au déficit global !

A côté de quelques réussites spectaculaires, d'autres tendances ont largement joué en sens inverse.

Il s'agit, tout d'abord, de l'assouplissement de la maîtrise des coûts et de la discipline budgétaire, lequel pèsera directement ou indirectement, sur les prix de revient et de la volonté de certains commissaires européens d'ouvrir le marché communautaire au « déferlement » des voitures japonaises, entre autres.

Il s'agit également de l'état presque désespéré de l'informatique française et européenne. Bull, Olivetti et Philips, « même combat », dirai-je. Même combat désespérant qui laisse facilement présager un effondrement de nos échanges en matière de matériel informatique.

J'arrête là cette liste, mais j'éprouve quelques remords à ne pas mentionner les pays de l'Est, où nous sommes, semble-t-il, en train de nous faire « doubler », « griller » par des partenaires plus dynamiques et plus ambitieux, par des partenaires qui ont les moyens de perdre aujourd'hui de l'argent avant d'en gagner, à terme plus ou moins rapproché, lorsqu'ils auront conquis ces marchés.

Etre une grande puissance actuellement, cela ne s'improvise décidément pas, cela prend du temps et nécessite de la volonté. Par ailleurs, il faut que trois conditions au moins soient réunies.

D'abord, il convient de privilégier les entreprises. L'avons-nous fait réellement depuis dix à quinze ans ? Le déficit des investissements est considérable depuis 1978. Des redressements spectaculaires ont certes été opérés depuis le début de

l'année 1987. Mais une croissance de 10 à 12 p. 100 des investissements industriels sur quelques années, qu'est-ce que cela représente quand on a dix ans de retard à rattraper ?

Peut-on par ailleurs dire que notre politique fiscale est suffisamment incitative ? Nous en avons discuté pendant quatre jours dans cet hémicycle, et la réponse est « non ». Le Gouvernement a certes diminué l'impôt sur les sociétés. C'est bien ! Mais il a tout « rattrapé » en surtaxant les plus-values.

On peut critiquer les plus-values, les qualifier de spéculatives, ou que sais-je encore ? Pourtant, elles sont partie intégrante de la gestion des entreprises, des moyens financiers et des fonds de roulement dont elles pourront disposer pour « attaquer » les marchés.

Nous assistons à une surtaxation latente de nos entreprises, à une surtaxation des opérations de restructuration et de transmission. Voilà ce qui nuit à l'adaptation de notre tissu économique.

Les discussions que nous avons eues avec M. le ministre délégué et M. le ministre d'Etat nous ont montré que nous étions assez loin de nous entendre sur ce point.

La deuxième condition pour être une grande puissance industrielle, c'est d'être à l'écoute du marché. Le sommes-nous réellement ? L'exemple de ce qui s'est passé dans les pays de l'Est ne montre-t-il pas que nous ne sommes pas prêts à réagir rapidement ?

A ce sujet, un chiffre m'étonne : 2,5 p. 100 de notre population sont expatriés contre 10 p. 100, en moyenne, chez la plupart de nos concurrents. Mais je laisse à un spécialiste, M. de Villepin, dont la science est très profonde dans ce domaine, le soin de traiter cette question.

J'en viens à la troisième condition : il nous faut accepter les défis du « grand large ». Vaste problème !

Depuis trop longtemps, nous faisons exactement l'inverse. D'abord, nous avons privilégié les « forteresses » étatiques ou celles qui bénéficiaient des commandes publiques. Ensuite, nous avons favorisé les exportations placées « sous perfusion » étatique, je veux parler des grands contrats, ou totalement dépendantes du prix mondial. Ce n'est que tout récemment que nous avons découvert les vertus du commerce courant, les vertus de ces petites et moyennes entreprises qui, comme les petits ruisseaux, peuvent faire les grands fleuves. Enfin, nous avons trop longtemps été et sommes encore « corsetés » par un système rigide de contrôle des changes, des investissements et des prix, tout en pensant que nous pouvions avoir une politique industrielle.

Souffrez que j'en parle, moi qui ai passé huit ans de ma vie au ministère de l'industrie. J'ai encore en mémoire les débats théoriques d'il y a quelques années ; ils portaient sur la politique des « créneaux », la politique des « filières », la reconquête du marché intérieur ! Je me souviens même d'un directeur des industries mécaniques qui disait : « J'en suis à mon dixième plan pour la machine-outil. » Aujourd'hui, il ne reste plus ou presque plus de machines-outils en France !

**M. Xavier de Villepin.** Mais il y a encore un plan !

**M. Jacques Oudin.** En effet, le plan et les fonctionnaires sont toujours là ! En disant cela, je ne critique pas les fonctionnaires. Simplement, on les avait chargés d'une tâche qu'ils étaient incapables d'accomplir. De plus, ce n'était pas la bonne méthode. Ce qu'il fallait, c'était donner à toutes les entreprises les moyens de contre-attaquer, de se restructurer, d'envisager de nouvelles pratiques et de nouvelles approches des marchés. Pour cela, elles avaient besoin de moyens financiers, elles ne devaient pas être confrontées à cette surtaxation et à ces contraintes considérables.

Toutes ces théories que nous avons pratiquées longtemps ne sont-elles que de « vieilles lunes » qui n'ont plus maintenant qu'une importance historique ? Quoi qu'il en soit, elles nous laissent un passif particulièrement lourd !

En changeant de politiques, en perdant du temps en partottes, nous avons raté certains trains. Puissent ces quelques rappels sommaires, dont je vous demande de bien vouloir excuser la longueur, nous conduire maintenant tous à « mettre le paquet », si vous me permettez l'expression, sur les entreprises.

En effet, nous ne réussissons rien si nous n'avons pas avec nous des entreprises compétitives, volontaires et mobiles, en un mot des entreprises entreprenantes !

Après cet exposé sans complaisances qui est assez proche d'*Apocalypse Now* (*Sourires*), je dois dire qu'il m'est difficile de porter un jugement laudatif sur votre projet de budget, qui, malheureusement, monsieur le ministre, ne représente pas grand-chose dans cette politique du commerce extérieur.

Vous me permettez, avant d'entrer dans le détail, de rappeler qu'il intervient à un moment où les résultats de notre commerce extérieur n'incitent pas à l'optimisme. Mais je ne vais pas répéter ce qu'ont dit excellemment mes collègues MM. Larue et Daunay.

En effet, le déficit cumulé des trois premiers trimestres de cette année s'élève déjà à 38,3 milliards de francs. Et, comme l'a dit notre collègue M. Daunay, cette évolution ne peut, je le crains, que s'aggraver en raison de l'alourdissement de notre facture énergétique. Cependant, grâce en soient rendus au ciel : nous bénéficions maintenant des retombées de la politique énergétique que nous avons entreprise sous les critiques cinglantes de certains partis. Si nous n'avions pas mis en place cette politique du nucléaire civil, je ne sais pas où en serait actuellement notre balance commerciale !

La facture énergétique alourdit notre déficit. Les événements du Golfe et l'éventualité d'un conflit sont source d'incertitudes. Ils introduisent des facteurs de ralentissement de la production et un regain de l'inflation. Vous l'avez parfaitement analysé, monsieur le ministre, dans le début de votre propos. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir.

Par ailleurs, ce déficit de notre balance commerciale ne peut que s'aggraver en raison de l'évolution des soldes.

Sans vouloir faire une exégèse trop longue des évolutions, mes chers collègues, je dirai que cette évolution ne date ni d'aujourd'hui ni de l'année dernières, mais que la dégradation de notre solde industriel a été permanente. Voici quelques chiffres. Le solde a été excédentaire, en 1984, de 97 milliards de francs ; en 1985, de 81 milliards ; en 1986, de 32 milliards. En revanche, il a été déficitaire de 10 milliards de francs en 1987, de 42 milliards en 1988 et, en 1989 enfin, de 56 milliards. Le solde est passé d'un excédent de 97 milliards de francs à un déficit de 56 milliards, tous gouvernements confondus.

En face de cela, il y a l'agroalimentaire, qui fait des efforts désespérés pour se développer. Je dis « désespérés », car l'évolution de notre solde agroalimentaire est quelque peu en dents de scie : 30 milliards de francs d'excédent en 1984, 30 milliards encore en 1986, 31 milliards en 1987, puis une explosion en 1988 et 1989, avec respectivement 41 milliards et 50 milliards de francs d'excédent. C'est réconfortant : on voit au moins que nous pouvons progresser. Cependant, on peut se demander si l'ensemble de la politique que nous menons dans ce domaine est satisfaisant. Je crois - les débats que nous avons eus au cours des derniers jours le montrent - que nous pourrions faire beaucoup mieux, à condition que nous en ayons la volonté.

Pendant l'été, le monde agricole a souffert de divers troubles ; le marché de la viande, notamment, a été déséquilibré ; il apparaît de plus en plus nettement que notre taux de transformation est tout à fait insuffisant.

Nous devons mener dans ce domaine de l'agroalimentaire, parce que nous y sommes un peu plus forts que dans les autres, une action d'envergure.

Monsieur le ministre, je souhaite vous poser une question à ce sujet. Bien sûr, vous n'êtes pas en charge de l'agriculture, mais, dans la mesure où vous avez la responsabilité du commerce extérieur, aucun secteur d'activité ne doit vous rester étranger. N'allons-nous pas, avec l'*Uruguay round*, vers des concessions tardives et exagérées en faveur des Etats-Unis ? En effet, par une curieuse ironie de l'histoire, les Etats-Unis ont repris à leur compte cette bonne vieille doctrine mise en œuvre par Staline et Brejnev : « Tout ce qui est à moi est à moi, tout ce qui est à vous est négociable. » Le pire, c'est qu'ils risquent bien de parvenir à leurs fins grâce à la complicité des uns et à la résignation des autres.

Après s'être résigné sur les prix en 1990 et 1991, le Gouvernement français semble se résigner à accepter la fameuse proposition de réduction de 30 p. 100.

Encore un effort et quelques résignations, et ce sera, peut-être, le début de la fin de la politique agricole commune ! Une fin qu'appellent de leurs vœux certains de nos partenaires et certains commissaires européens, il ne faut jamais

l'oublier. Les Unilever, United Biscuits, et autres Ferruzzi ou Heineken n'ont rien à faire de la P.A.C. Ce qui les intéresse essentiellement, c'est d'obtenir des matières premières au cours mondial et un marché international sans entraves.

Nous n'avons pas les mêmes intérêts, monsieur le ministre, et nous devons le rappeler sans cesse pour les défendre. La négociation en cours doit donc nous inquiéter et nous conduire à préparer immédiatement un certain nombre de mesures nationales.

Nous devons, en effet, être prêts à faire face aux conséquences d'une décision collective désastreuse, à laquelle, nous, nous ne nous serions jamais résignés.

Nous devons également, monsieur le ministre, nous interroger sur la capacité de notre système de promotion du commerce extérieur à réagir à ces modifications de notre environnement international.

Vous nous avez parlé du plan « Export », qui a été lancé en janvier-mars 1989 ; après vous, notre collègue Marcel Daunay l'a décrit. C'est bien ! Il fallait le faire. Mais est-il réellement suffisant ? Est-il à la hauteur des problèmes que nous rencontrons et des ambitions que nous devons avoir ?

J'en arrive maintenant à votre projet de budget, monsieur le ministre, qui appelle de ma part quelques observations.

Tout d'abord, s'il est en progression, les postes qui augmentent le plus appurent le passé à quelques exceptions près. Cette progression concerne surtout l'aide au développement. Mais cet accroissement de l'aide comporte des aspects positifs et négatifs. Ainsi, l'augmentation des prêts et dons du Trésor profitera aux grandes entreprises, puisqu'il s'agit d'une aide liée. En revanche, les prêts de consolidation des dettes et les bonifications d'intérêts apurent le passé et n'apportent aucune aide nouvelle à l'exportation.

Ensuite, il existe, comme pour les années précédentes, une disproportion flagrante entre les aides au commerce courant et celles qui sont affectées aux grands contrats. Les premières sont quatorze fois moins importantes que les secondes, soit 28 milliards de francs pour l'aide aux grands contrats et 2 milliards seulement pour l'aide au commerce.

Enfin, ce projet de budget est insuffisant pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Une action plus rigoureuse doit, en effet, être menée afin de renforcer leur présence à l'étranger. De même, des actions doivent être menées pour leur faire prendre conscience des enjeux du grand marché européen et pour veiller à ce que la mise en œuvre de ce grand marché ne nuise pas à leurs intérêts.

Ainsi, les P.M.E. familiales devraient pouvoir disposer non seulement d'une fiscalité plus adaptée, mais aussi de sources de financement privilégié pour créer des alliances comportant des prises de participation avec leurs homologues européens. Sans de telles dispositions, le risque est grand de voir l'influence des groupes s'accroître encore.

Toutes les mesures spécifiques en faveur de ces entreprises n'ont pas, selon moi, l'impact que peuvent revêtir des politiques globales, notamment une politique fiscale qui soit à même de conforter, de restructurer et de dynamiser nos entreprises.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, M. le rapporteur spécial vous a posé deux questions que je résumerai ainsi : Pourquoi une telle situation, une telle dégradation et que faire ? Ces deux questions résument, en fait, la totalité de notre débat d'aujourd'hui.

Chacun est conscient du fait que les réponses dépendent non pas de vous seul, mais de la politique globale du Gouvernement, et même de l'accumulation des politiques globales des gouvernements successifs ; tout a commencé, malheureusement, en 1975. Mais, actuellement, la politique du gouvernement dont vous êtes membre se caractérise par un certain nombre de faits n'allant pas dans le bon sens.

Cette politique me paraît à la fois timorée, timide, parfois contradictoire, empreinte souvent du « ni-ni » permanent que l'on a vu apparaître dans une certaine *Lettre à tous les Français* et qui entraîne, dans plusieurs secteurs, à la fois un mécontentement et une dégradation.

Je n'en veux pour preuve que l'hésitation de nos industriels de l'agroalimentaire, lesquels, malheureusement, sont actuellement dans une situation difficile à cause à la fois du GATT, de la crise du Golfe et des problèmes de l'Europe de l'Est, qui viennent perturber leur plan de développement. Tout cela nous amène à avoir, sur l'évolution du commerce extérieur français, des visions quelque peu pessimistes.

En fait, monsieur le ministre, vous avez une tâche impossible ! Quelles que soient les qualités et les compétences que chacun vous reconnaît, il s'agit, en fait, à mon avis, d'un problème national, que le Gouvernement prend mal, en ne mettant pas en place les actions suffisantes.

La commission des finances et la commission des affaires économiques et du Plan ont toutes deux émis des avis défavorables sur ce projet de budget.

Ce projet de budget me paraît malheureusement se situer en deçà des ambitions que nous devons avoir ; il ne permettra certainement pas à la France de relever les grands défis des prochaines années.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe du rassemblement pour la République que je représente votera contre l'adoption des crédits du ministère du commerce extérieur pour 1991. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Villepin.

**M. Xavier de Villepin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à mon tour, je voudrais remercier nos deux excellents rapporteurs, MM. Tony Larue et Marcel Daunay. J'avoue n'avoir aucune divergence de fond avec eux sur l'analyse qu'ils présentent dans leurs rapports, lesquels sont excellents en ce qu'ils donnent beaucoup d'informations et contribuent à une réflexion importante.

Je tiens également à vous remercier de vos propos, monsieur le ministre.

J'ai retenu le sérieux des interventions de nos collègues. Je ne voudrais rien ajouter à l'*Apocalypse now* décrit et je tenterai donc de porter le jugement le plus objectif possible.

Monsieur le ministre, je développerai deux grands points - le bilan et le constat - et vous poserai des questions sur le GATT, la présence économique française, l'expatriation, avant de conclure en tentant de porter un jugement sur le projet de budget de votre ministère.

Voilà deux jours à peine, M. Bérégoz nous disait : « Le commerce extérieur est le talon d'Achille de notre économie. »

Vous connaissez tous les chiffres : le déficit commercial se situera entre 50 et 55 milliards de francs pour l'année, alors qu'il était de 45 milliards de francs l'année dernière ; par ailleurs - ce fait n'a pas été mentionné, mais, finalement, c'est peut-être le plus important - la balance des paiements sera négative de 30 à 40 milliards de francs.

Il faut retenir de ces chiffres qu'il existe une espèce de rituel du débat sur le projet de budget du ministère du commerce extérieur : nous pleurons non pas sur la ligne bleue des Vosges, mais sur la ligne rouge du déficit ! Et nous le faisons tous les ans avec un certain mérite, surtout quand le débat a lieu un dimanche après-midi et qu'il est relativement confidentiel.

Il faut ajouter, à mon avis, une précision : malgré ses difficultés, la France reste le quatrième exportateur mondial, après l'Allemagne, le Japon et les Etats-Unis, et je ne suis pas de ceux qui pensent que nous serons rattrapés par les lévriers qui sont derrière nous, à savoir l'Italie et la Grande-Bretagne.

Par conséquent, si la France éprouve certes des difficultés, les autres pays en ont également, et tout n'est pas aussi sombre qu'on veut bien le dire, particulièrement si l'on essaie de rectifier la réputation française faite de bérêts basques, de parfums et de produits de consommation. En effet, la France est devenue un vendeur de produits technologiques. Si ses résultats ne sont certes pas bons dans tous les domaines, comment ne pas saluer cependant les performances remarquables de son industrie en matière d'aéronautique ou d'espace ?

Par conséquent, si les chiffres ne traduisent rien de nouveau, essayons cependant de découvrir les points forts et les points faibles de notre commerce extérieur.

Les points forts - cela a été rappelé - sont l'agriculture - près de 50 milliards de francs d'excédent cette année - le tourisme, les ventes d'armes - pourquoi le cacher ? - ainsi que des secteurs probablement plus porteurs - pensez à Airbus et à Ariane.

S'agissant des points faibles, M. Jacques Oudin a excellemment cité toute une série de chiffres que je résumerai en un seul : la balance industrielle de la France s'est dégradée,

depuis 1984, de 150 milliards de francs. Ce chiffre est quand même étonnant, tant par son ampleur que par la gravité du diagnostic et du mal qu'il recèle.

Comme l'a dit M. Oudin, l'explication de ce drame me paraît devoir être trouvée dans un manque d'investissements de la France sur une longue durée, aussi bien en métropole, où nous ne disposons pas toujours des capacités de production nécessaires pour concurrencer l'importation, qu'à l'étranger, où nous manquons quelquefois de réseaux commerciaux pour assurer les débouchés de nos produits.

Sur le plan géographique, j'espère que notre déficit avec l'Allemagne - vous l'avez d'ailleurs très bien indiqué, monsieur le ministre - dont le montant est de 50 à 60 milliards de francs, va diminuer. On peut penser que l'intérêt de l'Allemagne se portant plus à l'Est, la France aura une possibilité de vendre des produits sur son territoire.

J'en viens aux grands problèmes de l'avenir. Le premier - il a été évoqué par vous tous, monsieur le ministre, mes chers collègues - concerne le GATT. S'agissant de l'*Uruguay round* j'aimerais, interroger, monsieur le ministre, sur les scénarios possibles ; pour ma part, je n'en vois que trois.

Le premier est celui d'un report camouflé de la négociation, car on n'osera peut-être pas avouer son échec.

Le deuxième scénario est celui d'une réussite. A cet égard, je partage totalement l'avis de mes collègues, en particulier celui de M. le rapporteur pour avis : je n'y crois pas.

Le troisième scénario est celui de l'échec, un échec qui serait lourd de conséquences pour la France et pour l'Europe. En effet, je crains qu'à la sortie de cette négociation, qui aura lieu, je le rappelle, début décembre, nous n'apparaissions comme les vilains et les méchants, par comparaison avec la puissance américaine et avec le groupe de Cairns, qui rassemble treize pays ; j'ai peur que nos faiblesses et nos divisions à l'intérieur de la Communauté ne soient avancées comme étant la cause de l'échec.

Que faudrait-il conclure de tout cela ? L'échec serait certainement dramatique pour l'agriculture. Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez rappelé quels étaient les enjeux pour l'industrie - l'accord multifibre pourra-t-il persister ? - et pour les services, à savoir les problèmes de contrefaçons et de protection industrielle.

Mais, pire que tout cela, un échec au GATT aura pour conséquences un regain de concurrence dans tous les pays du monde et la poursuite de plus belle de la grande bataille trilatérale entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon.

Les enjeux sont donc graves, non seulement à l'état théorique dont nous parlons, mais aussi pour les hommes, en particulier pour les agriculteurs français. Je suis, pour ma part, très inquiet. Je me demande si, voilà quelque temps, nous n'aurions pas mieux fait, en tant qu'Européens et Français, de trouver un prétexte pour abandonner la négociation ; elle me paraît en effet tellement difficile et vouée à l'échec que je me demande si un éventuel retrait n'aurait pas été meilleur que ce qui nous attend.

**M. Jacques Oudin.** Très bien !

**M. Xavier de Villepin.** J'espère beaucoup me tromper.

J'en viens, monsieur le ministre, à la présence économique française, à cette fameuse charte nationale pour l'exportation, dont je suis l'un des signataires. J'en pense le plus grand bien. L'idée me paraît en effet excellente et j'en félicite les auteurs.

De quoi s'agissait-il ? Tout simplement de rapprocher les réseaux, aussi bien en France qu'à l'étranger, et de mieux faire travailler les hommes ensemble.

Monsieur le ministre, vous avez cité les trois pays tests, les efforts dans les régions. Toutefois, ce qui m'inquiète, c'est que la bonne idée me paraît s'estomper et que je ne vois pas très bien la volonté de poursuivre la démarche, qui me paraissait excellente. En effet, je sens apparaître ici ou là des frilosités, des inquiétudes, auxquelles s'ajoutent toutes les difficultés que nous avons à faire travailler ensemble des hommes de grande valeur, qu'ils appartiennent aux secteurs privé, public ou semi-public.

En effet, notre pays n'a jamais réussi à faire passer les hommes de la fonction publique aux secteurs privé et semi-public. Quel drame, monsieur le ministre ! Quel retard avons-nous en ce domaine ! Or les grandes carrières se font en passant d'un secteur à l'autre.

J'en viens maintenant à ma troisième question, qui est relative aux V.S.N.E., les volontaires du service national en entreprises, et aux V.S.N.A., les volontaires du service national actif.

M. Taittinger, vice-président du Sénat, a posé à ce sujet une excellente question écrite qui a donné lieu à une très bonne réponse de la part du ministère du commerce extérieur. Je vous remercie des informations qui nous ont été ainsi apportées ; les réponses qui nous sont faites par d'autres ministères n'ont pas toujours cette précision. Votre réponse témoignait d'un effort de réflexion ; je félicite ceux qui l'ont élaborée.

Vous écriviez, en conclusion, à propos des V.S.N.E. : « La croissance du nombre des incorporations de V.S.N.E. et du nombre des entreprises qui recherchent cette forme d'affectation de jeunes cadres auprès de leurs implantations à l'étranger pour les renforcer ou pour explorer et développer de nouveaux marchés est significative de la réussite de cette forme de coopération ». Très bien ! « En effet, les jeunes gens qui ont fait l'objet d'une sélection sévère en France et ont accompli des stages de formation préalable à leur incorporation s'avèrent, à de rares exceptions près... » - je ne les connais pas « ... très motivés... » - c'est vrai - « ... et montrent de grandes qualités dans leurs prestations professionnelles, ce qui leur permet d'accomplir pleinement la mission qui leur a été confiée et par là d'aider à la promotion de nos ventes à l'étranger. Par leur coût modéré par rapport à celui d'un cadre expatrié, les V.S.N.E. permettent aux entreprises surtout à celles qui sont de petites dimensions... » - c'est un élément essentiel - « ... de prendre pied sur les marchés étrangers dans les meilleures conditions budgétaires et, ce faisant, d'améliorer leur compétitivité par rapport à la concurrence. Enfin, les V.S.N.E. acquièrent au cours de leur séjour à l'étranger une maturité et une expérience professionnelle et humaine précieuses pour l'avenir. »

Quel remarquable exposé ! Quelle fine analyse ! Le problème, comme pour la charte à l'exportation, est de savoir si le système et la procédure vont réellement durer. Certaines interrogations dans les milieux militaires ne risquent-elles pas de nous amener à changer le système ? N'est-il pas trop élitiste ? Les jeunes des grandes écoles qui partent dans les pays lointains n'effectuent-ils pas un service militaire trop facile ?

Telles sont les questions qui se posent et que je vous pose, car cette procédure me semble bonne pour la France.

J'y ajouterai une recommandation.

Puisque de nombreux jeunes ont la chance d'effectuer ce type de service militaire à l'étranger, ils devraient, en contrepartie, le faire sur une durée plus longue afin d'éviter une trop grande rotation, préjudiciable au bon fonctionnement des entreprises.

Je voudrais maintenant répondre à mon ami Jacques Oudin à propos des Français expatriés ; 1 300 000 de nos compatriotes vivent hors de France, soit à peine 2,5 p. 100 de la population française, contre 12 p. 100 de Suisses, 10 p. 100 d'Italiens et 8 p. 100 d'Allemands. La France compte donc peu d'expatriés. Peut-être est-ce dû au charme de la vie dans notre pays, dont on ne peut que se réjouir. Il faut reconnaître qu'il fait bon vivre en France.

Mais l'important, c'est que, parmi nos compatriotes expatriés, 41 p. 100 seulement travaillent, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public ; les 59 p. 100 restants sont des non-actifs : des retraités, des religieux, des femmes, des enfants. Moins de 4 p. 100 d'entre eux vivent en Asie et en Océanie, zones où l'on compte plus de 3 milliards d'hommes et qui enregistrent depuis plusieurs années une forte croissance.

Au sujet des Français expatriés, je souhaiterais que vous répondiez à trois questions qui m'angoissent.

La première concerne le cadre français expatrié. De nombreuses entreprises m'ont affirmé qu'il était plus onéreux que son concurrent anglais ou allemand. Là encore, il faudrait essayer d'en donner les raisons précises. Certaines entreprises françaises commencent à embaucher des autochtones plutôt que des Français, ce qui est quand même très dommageable pour notre pays et très contradictoire avec la procédure consistant à envoyer des jeunes à l'étranger.

Un deuxième problème mériterait d'être étudié. Il s'agit des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes qui souhaitent partir travailler à l'étranger. Beaucoup viennent me voir pour me demander comment ils doivent procéder. J'estime que la

jeunesse de notre pays représente un immense réservoir de bonne volonté, auquel nous ne sommes pas capables de donner les moyens de s'exprimer.

Enfin, le troisième point sur lequel je souhaite attirer votre attention concerne les très difficiles problèmes de réinsertion que connaissent les Français de l'étranger. Je ne parle pas seulement du drame vécu, cet été, par nos compatriotes qui résidaient en Irak ou au Koweït. Je pense à tous ces Français qui, après avoir vécu à l'étranger, soit dans un même pays, soit dans divers pays, souhaitent revenir en France. Ils sentent alors malheureusement entre la mère patrie et eux se creuser un fossé : il est difficile de revenir au pays lorsqu'on l'a quitté.

Cela est vrai non seulement pour les cadres d'entreprises mais aussi pour nos fonctionnaires internationaux. J'ai rencontré récemment le secrétaire général du Quai d'Orsay et je lui ai demandé si notre pays s'occupait bien de nos fonctionnaires internationaux, qu'ils soient en poste à l'O.N.U. ou dans d'autres grands organismes internationaux, y compris européens. La réponse de M. Scheer est conforme à celle que m'avait faite M. Delors : notre pays ne s'en s'occupe pas suffisamment. C'est pourquoi nos cadres et nos fonctionnaires se sentent quelque peu oubliés.

J'en viens à ma conclusion, qui sera très brève. Votre projet de budget, monsieur le ministre, comporte, comme beaucoup d'autres, des aspects positifs et des aspects négatifs.

Il augmente sérieusement les aides et les garanties, mais il apure surtout le passé. Bien des augmentations qui y figurent permettent de résoudre des problèmes de développement, de Coface et de créances, hélas, perdues - bien sûr, on ne peut pas vous en vouloir - mais il faut regarder derrière les chiffres.

J'adresserai quand même quelques critiques à votre projet de budget, monsieur le ministre : il est trop axé sur les grands contrats. Il faudra bien, un jour, admettre que la France a beaucoup perdu en menant cette politique de grands contrats. En effet, les sommes deviennent très importantes, et nous ne pouvons être qu'inquiets de ces créances qui passent, chaque année, au compte des pertes et profits.

Je vais vous en donner l'illustration chiffrée : dans votre projet de budget, les grands contrats bénéficient d'une aide de 28 milliards de francs contre deux milliards de francs pour le commerce courant - quatorze fois plus ! Cette situation est anormale et critiquable car, nous le savons tous, et MM. les rapporteurs l'ont très bien souligné, il est impératif d'aider les petites et moyennes entreprises et d'essayer de susciter parmi elles de nouvelles vocations pour l'étranger.

J'estime que, sur ce point, votre projet de budget est insuffisant.

De quoi la France souffre-t-elle, monsieur le ministre ? Ceux d'entre nous qui ont participé jusqu'à maintenant à la discussion budgétaire, de jour comme de nuit, savent bien qu'au-delà du déficit commercial notre pays pâtit d'un déficit en innovation et en création d'entreprises. Il nous faut aider ce secteur si nous voulons améliorer la position de notre pays. Il nous faut agir, à cet égard, dans de nombreux domaines qui ne relèvent pas toujours de votre ministère.

Prenons le problème de la spécialisation. Pour avoir trop cherché à gommer tous les déficits du commerce extérieur, notre pays n'enregistre finalement que peu d'excédents. La France a voulu faire un peu de tout. Il aurait mieux valu, comme les Japonais, développer des créneaux très porteurs.

S'agissant de la recherche - deuxième domaine de réflexion - la résorption de nos déficits passe, bien évidemment, par la création de nouveaux produits.

J'en viens, enfin, à l'« apocalypse », c'est-à-dire, monsieur le ministre, à la formation. Je sais à quel point vous y êtes attaché. Les nombreuses comparaisons avec la République fédérale d'Allemagne auxquelles vous avez dû procéder ont dû vous montrer à quel point l'apprentissage est développé chez nos voisins et combien nous sommes loins d'eux dans ce domaine essentiel pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.I.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Fost.

**Mme Paulette Fost.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère du commerce extérieur et les orientations pour 1991, comme

l'ensemble des orientations du Gouvernement en matière budgétaire, s'inscrivent dans la continuité des choix des années précédentes.

On nous demande aujourd'hui de poursuivre dans la logique du « plan de développement des exportations », adopté par le Gouvernement en janvier 1989, et d'adapter notre commerce extérieur à la conjoncture mondiale.

On nous affirme que ce budget et les mesures s'inscrivant dans cette démarche contribueraient à la croissance de notre économie et permettraient d'assurer à notre pays un plus grand rôle dans le monde et dans les échanges internationaux.

En vérité, force est bien de constater que l'évolution de notre balance commerciale, au cours de la dernière période, n'est pas des plus favorables : le déficit de notre commerce extérieur se creuse mois après mois, année après année, et notre économie devient de plus en plus dépendante.

Au lieu de poursuivre cette politique, qui ne pourra vraisemblablement produire d'autres effets que ceux que nous constatons aujourd'hui, nous préconisons une politique qui soit en rupture avec les choix d'austérité et d'insertion de la France dans une construction européenne qui n'est conçue qu'en fonction des intérêts du capital.

Le commerce extérieur a affiché un déficit de près de 44 milliards de francs en 1989. Ce déficit va se creuser cette année pour atteindre 55 milliards de francs.

Malgré les affirmations, cette dégradation continue à laquelle nous assistons ne peut être que partiellement imputée à l'alourdissement de la facture énergétique puisque ce phénomène est lié aux événements du golfe Persique, qui datent seulement du mois d'août dernier.

L'alourdissement de notre facture énergétique est, pour une grande part, lié aux opérations spéculatives des compagnies pétrolières, que le Gouvernement a, il faut bien le dire, plus encouragées que dissuadées.

De même, je ferai remarquer que la dégradation de notre balance énergétique est partiellement liée aux importations nettes de produits raffinés, du fait de l'insuffisance des capacités de raffinage de notre pays.

Parallèlement à cet accroissement du déficit commercial, notre économie a de plus en plus de mal à satisfaire la demande intérieure par la production nationale.

Qui pourrait contester que, pour être compétitive sur les marchés extérieurs, notre économie a besoin, en premier lieu, de l'être sur le marché intérieur ?

Comment ne pas s'inquiéter de la croissance continue du taux de pénétration des produits étrangers sur notre marché, notamment des produits industriels ?

L'insuffisance du pouvoir d'achat limite indéniablement les débouchés de notre économie, alors que les besoins de la population et du pays ne peuvent être satisfaits.

Le bilan des échanges industriels, notamment ceux de l'industrie civile, est vraiment affligeant : d'un excédent de plus de 50 milliards de francs en 1985, nous sommes passés à un lourd déficit en 1989. Les résultats provisoires pour 1990 et ceux qui sont prévisibles pour 1991 ne sont pas, eux non plus, très encourageants, c'est le moins que l'on puisse dire !

Au fil des ans, l'Allemagne a cumulé des créances importantes sur notre pays. Même s'il existe une légère amélioration cette année, nous sommes toujours déficitaires de 4 milliards de francs par mois par rapport à ce pays.

Le déficit de nos échanges avec les Etats-Unis et avec l'Italie se creuse rapidement et nous commençons même à être déficitaires par rapport à la Grande-Bretagne.

On nous explique qu'il faut continuer la politique mise en œuvre ces dernières années, maintenir la pression sur les coûts salariaux et persister à spécialiser une partie importante de notre appareil productif dans le militaire.

On laisse s'effectuer les exportations de capitaux au détriment de la création d'emplois et de richesse en France.

On nous explique que le déficit commercial serait dû au coût élevé du travail, que les investissements des firmes multinationales originaires de notre pays seraient bons pour notre commerce extérieur, que les investissements étrangers en France seraient bons pour les emplois et, enfin, que les excédents dégagés par les services devraient compenser notre déficit commercial.

Les inquiétants résultats de notre commerce extérieur montrent le caractère fallacieux de ces arguments.

Une récente étude de l'I.N.S.E.E. mettait en évidence que les difficultés de notre commerce extérieur étaient plus liées à l'insuffisance physique des capacités qu'à l'excès des charges liées à la production.

Pour ma part, j'ajouterai que ces difficultés trouvent aussi leurs sources dans les insuffisances criantes de la politique suivie ces dernières années en matière de recherche et de formation. Les efforts annoncés en faveur de la formation le montrent bien : les objectifs poursuivis ne sont pas fonction des besoins humains. Aujourd'hui, c'est un fait patent : notre pays manque de main-d'œuvre qualifiée.

C'est là un véritable et grave problème. Ce n'est pas en poursuivant la politique actuelle, laquelle sous-estime les moyens à accorder à la formation initiale comme à la formation professionnelle, qu'il pourra en être autrement.

Ce n'est pas non plus en favorisant une formation trop parcellaire et adaptée seulement à des critères de rentabilité immédiate des équipements que nous pourrions aider à la compétitivité des entreprises françaises, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Pour s'attaquer résolument au déficit de notre commerce extérieur, il ne faut pas simplement mener un effort en matière de *marketing*. Il nous faut aussi accroître la demande solvable sur le marché intérieur en augmentant les rémunérations, élever les qualifications, intensifier les capacités productives des entreprises par l'investissement.

Ces dernières années, nous avons connu une hausse vertigineuse des exportations de capitaux, qui pénalisent notre économie.

Rien qu'en 1989 les groupes publics et privés ont investi pour 115 milliards de francs à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Dans le même temps, ces mêmes groupes procèdent à des suppressions massives d'emplois en France, comme en témoignent les exemples de Bull, Michelin, Rhône-Poulenc et bien d'autres.

L'installation de firmes étrangères dans notre pays se caractérise par leur faible taux d'intégration à l'économie nationale. Leur recours important à des importations - lequel va à l'encontre de l'intérêt des entreprises françaises, notamment des P.M.E. - participe à l'accroissement de notre déficit commercial.

Pour appuyer mon propos, permettez-moi de prendre l'exemple de la région Est de notre pays, plus particulièrement de la Meurthe-et-Moselle. Du fait de la présence du « pôle européen de développement », les importations en provenance du Japon ont augmenté de 78 p. 100 entre 1988 et 1989. Le gonflement des importations s'effectue contre la création de richesses et d'emplois en France et dans chaque région.

Comment ne pas soutenir la nécessité d'un développement des capacités humaines et productives pour équilibrer notre balance commerciale ?

Les excédents dégagés par les services ne constituent pas, loin s'en faut, un fondement fiable pour compenser le déficit des échanges de marchandises. En effet, plus le déficit commercial se creuse, plus le déficit global du commerce extérieur augmente et fragilise notre économie.

Les patrons eux-mêmes en arrivent aujourd'hui à parler de déclin industriel pour notre pays, comme cela a été le cas, voici quelques jours, lors d'une réunion organisée par les sept grandes fédérations du C.N.P.F.

On nous affirme que le budget du commerce extérieur est celui de l'adaptation à la conjoncture internationale. En fait, la politique d'austérité et de soutien aux profits pour maintenir la parité franc-mark, politique dite du franc fort, est surtout lourde de conséquences dans le cadre du retournement de conjoncture qui s'annonce.

Le maintien du « franc fort » se fait au prix de taux d'intérêts réels exorbitants, qui pèsent sur l'activité économique.

Cette politique néfaste permet aux grands groupes et compagnies industriels de continuer d'investir massivement à l'étranger, en même temps qu'ils programment des suspensions massives d'emplois dans notre pays pour l'année prochaine.

Une véritable adaptation de la France à la conjoncture internationale exige une tout autre politique fondée non pas sur les intérêts du capital, mais, au contraire, sur ceux de la population de notre pays.

Actuellement, des négociations très importantes sont en cours dans le cadre du GATT.

La France a renoncé à toute initiative indépendante au bénéfice de la Commission européenne. Nous trouvons cela inadmissible et contraire aux intérêts de la France. J'en veux pour preuve les concessions faites face aux prétentions américaines en matière d'agriculture. Ces conséquences sont lourdes pour l'équilibre de notre commerce extérieur.

Bien au contraire, la France devrait prendre l'initiative concernant les pays en voie de développement, écrasés qu'ils sont par les mécanismes de fixation des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux.

Pour redresser son commerce extérieur, la France doit se ressaisir. Cela exige une autre politique économique, une autre politique de coopération internationale. Il nous faut développer les capacités humaines et productives, le pouvoir d'achat, la recherche et la formation. En matière de qualité, pourquoi la référence à l'aéronautique française, si méritée, devrait-elle être la seule ?

Nous préconisons des mesures visant à limiter la sortie des capitaux, à durcir les conditions de crédit pour les sorties de capitaux et à accorder des crédits à bas taux d'intérêt pour financer la recherche, la formation et l'extension des capacités de production.

Il est essentiel de promouvoir les coopérations entre entreprises françaises et de favoriser, à cette occasion, la coopération entre les entreprises publiques et les entreprises privées.

La France doit ouvrir la voie d'une véritable coopération en Europe. Pour ce faire, il lui est indispensable de s'assurer de la maîtrise de ses atouts nationaux.

Il nous faut dresser des garde-fous afin de consolider nos atouts régionaux et nationaux sur la base de la maîtrise démocratique du secteur public. Il nous faut garantir les droits sociaux et les règles publiques dans chaque pays pour travailler à une autre coopération. Il nous faut organiser des solidarités nouvelles avec les peuples de l'Europe de l'Est, avec l'U.R.S.S., avec l'Afrique et les pays en voie de développement à partir d'une coopération publique et mixte fondée sur les intérêts réciproques des peuples.

Nous estimons qu'il convient de promouvoir réellement le rôle des monnaies nationales et de l'ECU au service de l'emploi et du développement des productions nécessaires à satisfaire les besoins des gens. Cela devrait permettre de combattre la domination du mark et du dollar et d'établir de véritables rapports de coopération en Europe.

En tout état de cause, l'actuelle politique que le Gouvernement propose de poursuivre en matière de commerce extérieur et qui a des résultats si dramatiques pour notre pays ne saurait emporter notre adhésion. Elle encourage d'ailleurs la majorité de cette assemblée à demander encore plus de cette politique d'austérité qui fait tant de mal !

Les orientations budgétaires du Gouvernement ne permettent pas, selon nous, de faire reculer, même insensiblement, le déficit de notre commerce extérieur.

C'est d'une autre politique que notre pays a besoin ; c'est pourquoi les sénateurs communistes et apparentés rejettent ce budget du commerce extérieur, lequel ne correspond pas aux exigences de développement de notre économie.

**M. le président.** La parole est M. Masseret.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire la satisfaction que j'éprouve de vous voir au banc du Gouvernement. C'est devenu traditionnel, puisque, chaque année, nous nous retrouvons à l'occasion de ce budget.

Outre l'amitié que je vous porte, c'est aussi l'intérêt politique qui me conduit à participer à ce débat. Le commerce extérieur est en effet une question fort importante pour notre économie et sa situation est d'ailleurs donnée comme élément de référence.

Aujourd'hui, le paysage économique est plutôt positif : la situation est bonne en matière d'inflation et de monnaie.

La politique de défense du franc a, c'est vrai - Mme Fost l'a indiqué tout à l'heure - un certain nombre de conséquences mais il en est qui sont positives, je pense, par exemple, au moindre coût de nos importations, notamment, et à la défense de notre économie.

M. le ministre d'Etat l'a indiqué l'autre jour : le commerce extérieur est le talon d'Achille de notre économie. Cette expression a été reprise à l'instant par notre collègue M. de Villepin.

Depuis le début du débat budgétaire, la majorité du Sénat focalise ses critiques sur cette question et prend appui sur les résultats du commerce extérieur pour contester les résultats économiques dans leur ensemble. L'intervention de notre collègue M. Oudin en a encore été l'illustration cet après-midi.

**M. Jean Simonin.** Très bonne intervention !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Selon l'expression populaire, il n'y est pas allé avec le dos de la cuillère !

**M. Jacques Oudin.** Je n'avais pas raison ?

**M. Jean-Pierre Masseret.** Il a procédé aux amalgames habituels.

**M. Jacques Oudin.** Allons ! Allons !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Un certain nombre de ses propos appellent des réponses. Certes, monsieur le ministre, vous lui apporterez des réponses bien meilleures que les miennes ...

**M. Jacques Oudin.** Sûrement !

**M. Jean-Pierre Masseret.** ... mais permettez-moi d'aborder un point de politique avec mon collègue.

Il a parlé des grands contrats, qui seraient véritablement catastrophiques. Ce serait même de véritables boulets ! Mais qui les a mis en place, cher collègue Oudin ?

**M. Jacques Oudin.** Pas moi !

**M. Jean-Pierre Masseret.** De quand datent-ils ? Sous quel gouvernement avons-nous vu surgir ces grands contrats ? N'était-ce pas, alors, un gouvernement R.P.R. ? C'est vrai, vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez passé huit ans au commerce et à l'industrie sans pouvoir finalement modifier ces orientations, que vous avez vous-même critiquées à la tribune à l'instant.

**M. Jacques Oudin.** Mais, à l'époque, le commerce était encore excédentaire !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Vous avez reconnu l'origine du mal : il ne remonte pas à dix ans, il est le résultat de toute la culture que vous nous avez laissée de 1958 à 1981 : une gestion étatiste de l'économie...

**M. Jean Simonin.** Et en 1981, alors ?

**M. Jean-Pierre Masseret.** ... très interventionniste ! Les « décideurs économiques » d'aujourd'hui, quand ont-ils été formés ? Selon quelle culture économique, si ce n'est celle qui était en place entre 1958 et 1981 ? Comment se faisait le partage de la richesse à l'époque ?

**M. Amédée Bouquerel.** Beaucoup mieux que maintenant !

**M. Jean-Pierre Masseret.** A l'avantage des personnes physiques, mais au détriment des entreprises !

Qui a inversé la tendance, cher collègue, à partir de 1982-1983...

**M. Jean Simonin.** Et en 1981, alors ?

**M. Jean-Pierre Masseret.** ... au prix d'un très grand courage politique et en prenant des risques politiques ?

**M. Jacques Oudin.** Catastrophiques pour le pays !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Contrairement à vous, nous l'avons fait sans démagogie (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*), en prenant nos responsabilités à l'égard de la France, et cela, justement, pour permettre à notre pays de tenir toute sa place dans la compétition internationale. Nous l'avons fait, et c'est tant mieux pour notre pays !

**M. Jacques Oudin.** Voyez les résultats !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Monsieur Oudin, les résultats sont conjoncturels, vous le savez bien, et ils sont dus souvent à un manque d'agressivité, parfois même de compétence de la part des chefs d'entreprise français !

**M. Amédée Bouquerel.** Il n'y a jamais eu autant d'affaires que maintenant, alors cessez de parler ainsi ! Vous exagérez !

**M. le président.** Monsieur Bouquerel, si vous souhaitez interrompre l'orateur, demandez-moi l'autorisation de le faire !

**M. Jacques Oudin.** M. Masseret nous attaque de façon scandaleuse ! Il est normal que nous lui répondions !

**M. Amédée Bouquerel.** Oui, il y a des limites !

**M. le président.** Monsieur Oudin, vous avez pu parler sans être interrompu. Je vous prie de laisser l'orateur s'exprimer.

Veuillez poursuivre, monsieur Masseret.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Très bien, monsieur le président, puisque l'on ne souhaite pas m'interrompre.

Je relèverai une contradiction dans votre propos, mon cher collègue Oudin. Lorsque vous évoquez la situation de l'agriculture, du secteur agroalimentaire, finalement, vous demandez plus d'intervention !

**M. Jacques Oudin.** Je n'ai jamais demandé cela ! Vous n'avez pas écouté mon propos !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Si, si, j'ai été très attentif à vos propos !

Vous me semblez redouter la compétition et la concurrence ! Il me semble qu'en matière d'idéologie vous évoluez entre deux paramètres : Rockefeller et Brejnev ! Cela vous laisse beaucoup de marge, il est vrai, mais peu de cohérence !

**M. Jacques Oudin.** Je n'ai jamais parlé de Rockefeller !

**M. Jean-Pierre Masseret.** J'en viens maintenant au budget du commerce extérieur.

**M. Jean Simonin.** Tout de même !

**M. Jacques Oudin.** Enfin, on y vient !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Avant, j'ai répondu à vos observations !

**M. Jacques Oudin.** Vous avez répondu n'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Masseret.** De même que vous avez commencé par critiquer la gestion économique du Gouvernement, je vous ai expliqué ma position.

**M. Jean Simonin.** Dites-nous la vérité maintenant !

**M. Jean-Pierre Masseret.** J'aurai encore l'occasion de le faire avant la fin du débat budgétaire, d'ici au 10 décembre !

Votre rôle, monsieur le ministre, est d'accompagner les entreprises françaises dans les relations économiques internationales, de les aider à s'installer, à développer des marchés, à en conquérir de nouveaux et à vendre leurs produits. Vous ne pouvez pas, en effet, vous substituer à l'intervention personnelle et à la prise de décisions par les entreprises. Ce n'est pas le rôle du Gouvernement.

Vous avez mis en place - l'ensemble des orateurs ont reconnu les mérites qui vous reviennent à cet égard - la réforme des structures concernant les postes d'expansion.

Ces réformes ont porté leurs fruits. Ceux-ci auraient dû logiquement être constatés, en termes de milliards, dès l'exercice 1990. Nous aurions observé les conséquences positives de cette politique mise en œuvre il y a dix-huit mois ou deux ans si la situation conjoncturelle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, du fait des événements du Golfe, n'avait pas modifié le paysage du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, s'agissant de l'Europe de l'Est - cette question a été abordée par d'autres orateurs avant moi - nous avons le sentiment que nos entreprises sont assez timides. Peut-être se font-elles « doubler », peut-être manquent-elles de diligence ! Franchement, monsieur le ministre, quel jugement portez-vous sur l'action de nos entreprises ? Je ne parle pas de l'action menée par le Gouvernement, qui a mis en place un certain nombre de dispositifs, que ce soit dans le cadre du budget, que ce soit dans le cadre de la politique qui a été mise en place par la Commission des Communautés européennes. Mais nous avons le sentiment que nos entreprises s'y prennent mal, qu'elles abordent par le mauvais côté les marchés d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

Comme mes collègues, je terminerai mon intervention en évoquant une question que nous avons tous à l'esprit parce que c'est une question d'actualité ; je veux parler, bien sûr, des négociations du GATT.

Ces négociations commerciales multilatérales approchent de leur fin. Vous avez dit, monsieur le ministre, que, dans une semaine, vous seriez à pied d'œuvre à Bruxelles, comme chef de la délégation française.

Dans l'état actuel des discussions, l'impression que l'on en retire est qu'elles se sont largement focalisées sur les aides à l'agriculture.

Parallèlement, une opposition entre la Communauté européenne et les Etats-Unis a paru dominer les débats, ce qui n'a pas manqué de faire monter une certaine inquiétude, que M. de Villepin vient d'exprimer à cette tribune et que l'on peut d'ailleurs partager à plusieurs égards.

Ces deux faits - position centrale des problèmes agricoles, d'une part, opposition entre les Etats-Unis et l'Europe, d'autre part - ne sont évidemment pas sans lien car, en fin de compte, c'est bien la volonté américaine de démanteler la politique agricole commune qui a conduit à faire de l'agriculture le point dur de la négociation, l'origine du différend entre l'Europe et l'Amérique, l'obstacle principal à la conclusion d'un accord.

Au-delà des affirmations répétées de part et d'autre sur la volonté de parvenir à un compromis, on sent, je le répète, monter l'inquiétude quant à l'issue du cycle de l'Uruguay.

En effet, les oppositions ne se limitent pas au seul volet agricole de la négociation ; elles sont tout aussi fortes sur de nombreux autres sujets. Tout cela est largement dû à l'attitude inflexible et même parfois dogmatique des négociateurs américains.

Le dernier exemple qui pourrait être évoqué à ce propos concerne les services, pour lesquels les négociateurs américains refuseraient l'application systématique de la clause de la nation la plus favorisée. C'est un problème de fond, certes ; mais cette attitude peut relever aussi d'une astuce stratégique des Etats-Unis, qui s'appliqueraient à faire monter la pression, à propos de tous les sujets, sur les négociateurs européens. C'est peut-être de bonne tactique et il nous faut être extrêmement vigilants.

Mais cette situation très générale de blocage met en péril l'élaboration des projets d'accords précis et concrets qui devraient être soumis aux ministres dans huit jours.

L'insuffisante préparation des dossiers risque, notamment, de poser des problèmes insurmontables dans la définition d'un compromis sur les services et la protection de la propriété intellectuelle.

Ces deux thèmes, très techniques, nouveaux pour le GATT, ont en effet besoin d'être longuement décrits dans l'accord final si l'on veut que celui-ci ait une réelle portée opérationnelle.

L'inquiétude est donc réelle, vous le voyez, monsieur le ministre, à l'idée que nous aurons le choix entre brader nos intérêts et infliger à l'économie internationale les conséquences graves d'un échec des négociations.

La clé de ce dilemme réside manifestement dans la souplesse que pourrait manifester, la semaine prochaine, le négociateur américain. Vous avez, monsieur le ministre, décrit en détail certaines des positions inacceptables adoptées par les Etats-Unis. Vous les avez dénoncées publiquement. Vous l'avez fait avec précision, beaucoup de courage et d'à-propos.

Je pense que le Sénat est unanime à souhaiter que, la semaine prochaine, avec vos collègues de la Communauté économique européenne, vous réussissiez à convaincre les ministres américains de faire, enfin, preuve de réalisme, de façon à rendre un accord possible. En tout cas, soyez persuadés que le groupe socialiste du Sénat sera, par la pensée, à vos côtés dans ces négociations difficiles.

Notre collègue de Villepin a évoqué la question des V.S.N.E. et des V.S.N.A. Il s'agit d'un bon outil, qu'il convient de développer. La réponse ministérielle que M. de Villepin a lue tout à l'heure constitue un élément extrêmement positif. Nous l'avons enregistrée comme telle. Nous en sommes satisfaits parce que nous pensons qu'elle envisage une bonne méthode.

Au moment où il conviendra de passer au vote des crédits de votre ministère, monsieur le ministre, le groupe socialiste vous apportera son appui. Nous pensons en effet que la politique que vous menez, dans un contexte international très difficile, est bonne et que les mesures que vous avez mises en œuvre sont positives. Elles portent déjà leurs fruits. On ne peut pas demander au ministre du commerce extérieur ce qu'il ne peut donner. Il n'est pas responsable de l'ensemble des décisions que doivent prendre les chefs d'entreprise. On ne peut pas toujours tenir ceux-ci par la main pour les

accompagner sur les marchés internationaux. Il convient aussi que la responsabilité individuelle s'exerce. Ce n'est pas vous, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, qui êtes des libéraux en matière économique, parfois tenants d'un capitalisme sauvage, qui pourriez me contredire.

En tout cas, monsieur le ministre, sachez que vous avez la confiance du groupe socialiste du Sénat, et que cette confiance, nous l'exprimerons en votant pour les crédits que vous nous présentez. (*M. le rapporteur spécial applaudit.*)

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de dire, en préambule, que je n'ai perçu, dans le travail très remarquable accompli par le Sénat, aucune attaque envers moi-même ni envers le ministère. Je suis vraiment très satisfait de pouvoir, aujourd'hui, avoir avec vous un dialogue très sérieux sur l'ensemble des problèmes qui, à l'heure actuelle, me préoccupent.

J'ai noté les questions qui m'ont été posées, dont certaines par plusieurs d'entre vous. Je vais tenter d'y répondre dans le même esprit qu'elles m'ont été adressées, c'est-à-dire en dehors de toute polémique, et en essayant, dans un véritable souci d'information, de préciser quels sont les moyens et responsabilités du ministre du commerce extérieur.

Je dirai, à titre anecdotique, qu'avant de venir à la politique, à l'âge de quarante ans, et d'assumer mon premier mandat de maire de Metz, j'ai été minotier et exportateur. J'exportais la plupart de ma production en Allemagne. J'ai la fierté de penser que je suis, sans doute, un des seuls ministres du commerce extérieur à avoir pratiqué le métier d'exportateur et à en avoir donc connu très exactement - il y a plus de vingt ans ! - les difficultés, les contraintes et les obligations. Il n'a pas été toujours facile à exercer, à un moment où les moyens de paiement des deux pays étaient différents, où on ne pouvait pratiquement pas tirer de traites sur l'Allemagne, où les garanties financières étaient très différentes et les systèmes douaniers beaucoup plus complexes qu'aujourd'hui.

Si je me livre à ce rappel, c'est pour vous faire comprendre que, confronté à certains problèmes - vous le constaterez dans mes réponses - j'essaie de les analyser comme je le faisais voilà vingt ans, lorsqu'ils se posaient directement à moi, et de le faire, autant que je le peux, avec pragmatisme, bon sens, et en dehors de tout dogmatisme.

Je dirai tout de suite un mot du GATT, que presque tous les intervenants ont évoqué. J'avoue que mon approche des négociations a été difficile, car le langage de ceux qui les pratiquent est très spécial : ils aiment dire les choses en termes très compliqués alors qu'elles pourraient l'être de façon très simple. C'est pourquoi, tout à l'heure, j'ai essayé de m'exprimer en termes usuels - mais nous y reviendrons.

Monsieur le rapporteur spécial, j'ai noté - je sais que c'est ainsi que l'on travaille ici et je ne formulerai aucune critique - que les comparaisons que vous avez établies, pour être absolument inattaquables, sont cependant celles de l'année 1989 par rapport à 1988, alors que, moi, qui suis pourvu de moyens informatiques, j'essaie de travailler au plus près de la réalité en prenant mes éléments de comparaison jusqu'au tout dernier jour. C'est ainsi que, dans l'exposé que j'ai fait tout à l'heure, j'ai intégré les résultats du commerce extérieur qui ont été publiés vendredi matin.

A ce propos, je peux vous assurer que, depuis le début de cette année, nous avons constaté une très nette amélioration de nos relations commerciales avec l'Allemagne. Sur les dix premiers mois de l'année, nous avons à peu près regagné 8 milliards de francs dans notre équilibre commercial avec l'Allemagne par rapport à l'année précédente et, pour la première fois, depuis fin octobre, notre taux de couverture vis-à-vis de l'Allemagne atteint 80 p. 100, voire 81 p. 100.

Quelle est la raison de ces bons résultats ? Elle tient essentiellement au fait que la République fédérale d'Allemagne est devenue un fournisseur privilégié de l'ancienne République démocratique allemande, c'est-à-dire des cinq *Länder* rattachés, et que, comme nous sommes le principal fournisseur de l'Allemagne, nous bénéficions de manière directe et indirecte du nouveau courant d'affaires.

Nous bénéficions directement de ce flux parce que les Allemands nous achètent plus de produits, qu'ils revendent pour une grande partie dans l'ancienne R.D.A. Cela a un effet d'entraînement et nous fait gagner de la croissance commerciale.

Nous profitons également, indirectement, de cette situation - j'y reviendrai tout à l'heure lorsqu'il sera question de la balance des paiements - parce que nous avons acheté nombre de sociétés allemandes ces derniers temps. L'année dernière, nous avons acheté deux fois plus de sociétés allemandes que l'Allemagne n'a acheté de sociétés françaises.

Parmi les exemples les plus spectaculaires, je prendrai celui de SEB, qui a acheté Rowenta ; en ce moment même, Moulinex rachèterait, paraît-il, Krups. Il s'agit de produits de petit électroménager très prisés par les Allemands de l'Ouest. Cela nous est profitable, et, là aussi, de manière directe et indirecte. En effet, ce sont non seulement les productions Rowenta, mais également les productions SEB, revêtue de l'étiquette Rowenta, qui passent dans l'ex-Allemagne de l'Est.

Je reviens à votre première question, monsieur Larue, relative au déficit de la balance commerciale. Il s'agit d'un problème que tout le monde se pose et auquel il est difficile de répondre. Moi, j'en fais une analyse peut-être un peu simpliste, mais j'essaie d'être pragmatique.

Lorsque l'on considère globalement ce déficit sur vingt ou trente ans, années pendant lesquelles on n'aura connu que de rares excédents, on se rend compte qu'il est dû, pour partie, à des causes véritablement structurelles qui ne changent pas rapidement et, pour partie, à des causes conjoncturelles qui, elles, en revanche, changent très vite.

Le ministère du commerce extérieur, le Gouvernement, les pouvoirs publics peuvent agir sur les raisons structurelles, même si cela nécessite beaucoup de temps. Un certain nombre d'éléments doivent pour cela être pris en compte, notamment une meilleure coordination entre services privés et publics - c'est ce qui a été fait à travers la charte que j'ai évoquée tout à l'heure - et une meilleure formation des hommes : il faut mettre en place une formation aux langues, une formation au commerce extérieur. Mais il faut aussi développer en France un esprit à l'exportation, que nous n'avons pas encore réellement.

Ce problème culturel a été évoqué par certains d'entre vous, qui ont parlé notamment de l'expatriation. Il nous faudra beaucoup de temps et de nombreuses modifications seront nécessaires pour redresser la situation.

Ce déficit est également lié à des raisons conjoncturelles. Tout le monde les connaît : le prix du pétrole, le cours du dollar, et un certain nombre d'autres éléments qui en découlent.

Si la crise du Golfe n'était pas intervenue, le déficit commercial pour 1990 aurait vraisemblablement été inférieur à celui de 1989. Pour cette dernière année, il s'élevait à peu près à 44 milliards de francs. Pour 1990, l'extrapolation des sept premiers mois - à peut-être 20 milliards de déficit - conduit à une évaluation de 33 ou 34 milliards de francs, soit 10 milliards de moins.

La crise du Golfe a été un élément éminemment conjoncturel, sur lequel nous sommes totalement impuissants.

Une autre question intéressante, au centre de ces débats, a été posée sur le déficit des produits industriels civils.

La croissance du commerce mondial - au sein duquel la France intervient - a été, en 1989, de 15 p. 100 en valeur et de 12 à 13 p. 100 en volume.

Cette croissance a très fortement sollicité notre appareil de production en incitant nos industriels à beaucoup investir. Dans le domaine des biens d'équipements, nous ne sommes malheureusement pas les meilleurs, cela a été dit très justement tout à l'heure. Ainsi, nous n'avons pas privilégié, il y a quelques années - quand il aurait fallu le faire - la filière de la machine-outil. Certes, quand un industriel français investit, c'est une bonne chose ; mais, quand il investit cent, quarante sont importés de l'étranger. Dans ces conditions, si un fort investissement français est quelque chose d'utile, de nécessaire et d'indispensable, il entraîne un déficit de la balance industrielle civile. C'est très clair !

Faut-il se réjouir d'un tel déficit dans la mesure où il représente aussi un investissement français important ? Faut-il se réjouir que, ces derniers mois encore, cet effort d'investissement n'ait pas faibli ? Probablement, au moins pour une

grande partie, car cela laisse présager que nous pourrions mieux faire face aux demandes par la suite et récupérer certaines parts de marché, comme c'est déjà actuellement le cas à l'égard de la R.D.A.

Un certain nombre de questions m'ont été posées, aussi bien par M. Daunay, par M. Oudin que par Mme Fost.

Le taux de pénétration des produits étrangers en France augmente de 1 p. 100 par an. C'est tout à fait logique et normal ; c'est la rançon de la « multilatéralisation » et de l'organisation du commerce mondial.

Ce qui est, à l'inverse, tout à fait anormal, c'est que notre taux de pénétration dans les autres pays n'augmente pas dans les mêmes proportions.

Mais que le développement des échanges fasse que les produits étrangers pénètrent mieux chez nous ne me semble pas du tout illogique. Je voudrais, à ce propos, vous faire part d'une statistique qui vous éclairera. Vraisemblablement, à la suite de la réunification allemande, l'Allemagne deviendra le premier pays exportateur du monde en valeur absolue. Elle doit actuellement assurer entre 13 et 14 p. 100 des exportations mondiales, et les Etats-Unis 13 p. 100. Le Japon occupe la troisième place, avec 9 p. 100, et la France la quatrième, avec plus de 7 p. 100 ; pourtant, la population japonaise représente plus du double de la population française !

Cela signifie que les Français exportent nettement plus que les Japonais. Mais, hélas ! ils importent aussi infiniment plus que ces derniers ! Si je devais caricaturer cette situation d'une phrase, je dirais que, si les Japonais trouvent que les produits japonais sont les meilleurs du monde, malheureusement, les Français le croient aussi...

Ces chiffres sur les taux de pénétration, pour intéressants qu'ils soient, doivent tout de même s'apprécier dans les deux sens. Ainsi, avant-hier, à Hambourg, j'ai fait une conférence devant le *Überseeklub*, cercle renommé, qui réunit tous les grands banquiers, industriels et exportateurs de ce secteur. Alors que je reconnaissais que les Allemands exportent beaucoup plus que les Japonais avec une population infiniment moindre, ils m'ont répondu : « Oui, mais cela n'a aucune importance car la plupart de nos exportations sont dirigées vers l'Europe - c'est-à-dire vers notre marché commun - et celles qui ne le sont pas sont, en fait, inférieures aux exportations du Japon. »

Certes, on peut toujours aller plus loin dans l'analyse et dire que tout cela mérite un autre correctif, celui de la monnaie. Mais tant que celle-ci ne sera pas unique, il faudra probablement compter comme nous comptons.

MM. Masseret et Oudin ont parlé des pays de l'Est. De quels moyens disposent nos entreprises pour aller dans ces pays ? Comment peut-on améliorer la situation ?

Pour vous répondre, je ferai à nouveau allusion aux entretiens que j'ai eus à Hambourg. Les Allemands reconnaissent froidement - ils le font carrément, parce qu'ils n'ont ni D.R.E.E., ni assistance, ils jouissent du libéralisme le plus grand - que les pays de l'Est sont des pays en faillite. Alors, quand ils y vont, c'est pour apporter un concept et non pour essayer d'y vendre un produit.

Voici leur raisonnement : « Vous, Français, vous y allez pour essayer de vendre une voiture automobile, un camion, ou autre chose. Mais vous aurez beaucoup de mal, vous ne serez pas payés. Nous, nous voyons le problème tout à fait autrement : nous vendons un concept, nous apportons quelque chose et nous en tirons profit plus tard. »

Ils disent : « Prenez l'Union soviétique. Tout le monde sait qu'il règne une certaine forme de famine à Moscou. Eh bien, pour y remédier, nous envisageons, par exemple, de vendre du poisson à Moscou - car les infrastructures y sont telles qu'elles ne permettent pas aux Moscovites de manger du poisson frais. Nous allons donc proposer à l'Union soviétique la construction d'une usine de traitement et de congélation de poisson sur la mer Baltique ; nous allons proposer d'améliorer la route entre cet endroit et Moscou ; nous allons proposer de mettre en place une énorme flotte de camions frigorifiques ainsi qu'une chaîne de magasins de poissons à Moscou. Et nous allons essayer de faire tourner l'ensemble en nous faisant payer directement par le consommateur. Ainsi, nous y arriverons. Alors que vous, Français, vous allez essayer de mettre sur pied est une société de transport mixte, vous allez essayer de vendre des camions, des blocs frigorifiques ou des moteurs, vous allez essayer d'acheter un magasin... Eh bien, cela ne marchera pas ! »

Par conséquent, là aussi, la mentalité du chef d'entreprise doit changer.

En rentrant de Hambourg, je me suis posé la question : qui pourrait, en France, prendre une telle initiative ? Le ministère du commerce extérieur ? L'Etat ? Les pouvoirs publics ? La D.R.E.E. ? Chez les Allemands, c'est un groupe industriel qui monte, avec un groupe bancaire, de telles opérations. Et cela fonctionne !

Voilà qui constitue peut-être une réponse aux interrogations des uns et des autres : quelles sont, vis-à-vis de ces pays, les différences de moyens commerciaux entre nos puissants voisins allemands et nous-mêmes ? Ne faut-il pas reconsidérer l'ensemble des stratégies à l'égard de ces pays pour leur apporter un concept, un service, plutôt que d'essayer de leur apporter des pièces de rechange ?

J'en viens maintenant à un sujet qui a été évoqué par tout le monde : les négociations du GATT.

J'ai donné tout à l'heure un certain nombre d'explications, mais je voudrais revenir brièvement sur le thème de l'agriculture.

Je crois profondément que personne n'aurait pu faire mieux que ce que nous avons fait il y a dix jours dans ce domaine, M. Mermaz et moi-même, à Bruxelles. En effet, l'ensemble des pays du monde prêchent - plus ou moins de mauvaise foi, c'est vrai - qu'il faut aller vers une « multilatéralisation », vers une libéralisation des échanges. Mais, dans le même temps, tout le monde nous reproche de soutenir nos exportations agricoles à coups de subventions variables. Ainsi, quel que soit le prix, nous serions généralement maîtres du marché et nous placerions nos produits agrolimentaires au meilleur prix possible, où nous le souhaitons, grâce au système extrêmement souple de la politique agricole commune. Dans l'esprit de nos concurrents, une telle politique va à l'encontre de toute entente économique du type GATT et doit être réformée.

Les Américains nous ont attaqués violemment, voilà trois ou quatre ans - depuis le début de l'*Uruguay round* - en disant que les subventions françaises à l'exportation étaient perverses, car, destinées aux produits, elles incitent à la surproduction, faisant par là même baisser les prix. Ainsi, elles se nourrissent elles-mêmes et deviennent de plus en plus fortes, alors que les subventions américaines ne seraient, d'après eux - mais j'ai des doutes sur ce point - que des subventions internes, qui, allant à l'exploitant, ne sont pas perverses car elles ne poussent pas à la surproduction.

Pour nous, c'est la même chose, car un agriculteur américain qui touche une subvention interne peut acheter, grâce à cette subvention, du matériel agricole, produire à meilleur prix et devenir plus compétitif.

A la suite de ce premier débat, nous avons tout de même obtenu des Américains et des pays du groupe de Cairns qu'il soit touché non seulement aux subventions à l'exportation, mais aussi aux subventions internes. Par conséquent, toutes les subventions devraient être réduites, afin de faire monter les prix des produits agricoles - ce qui, d'ailleurs, ne convient guère aux pays en voie de développement, qui sont déficitaires sur ces produits - et de mieux équilibrer la concurrence. Il a été très difficile d'obtenir l'accord sur ce principe, et il n'a finalement été réalisé qu'assez récemment.

La proposition américaine consistait à baisser les subventions à l'exportation de 90 p. 100 et les subventions internes de 70 p. 100. Nous avons répondu par une proposition tendant à baisser les subventions externes de 30 p. 100 entre 1986 et 1996. Or, dans la mesure où nous les avons déjà réduites de 15 p. 100, il ne nous reste plus qu'à les réduire de 15 p. 100 d'ici à 1996. Honnêtement, je crois que nous ne pouvions pas aller au-delà. La preuve en est qu'aucun pays au monde - en dehors de l'Europe ! - n'accepte cette proposition. Tout le monde la qualifie d'insoutenable, la considère comme la marque d'un manque total de *fair play*.

N'oublions pas, au demeurant, que nous avons obtenu en contrepartie une réglementation des importations de produits de substitution aux céréales, ce qui devrait augmenter nos propres ventes de céréales en Europe.

Par ailleurs, les prélèvements effectués à l'entrée du Marché commun auraient dû baisser, selon les exigences internationales, autant que les subventions à l'exportation, c'est-à-dire de 90 p. 100. Nous avons obtenu un taux différent, sur la base d'un calcul compliqué que je ne pourrai pas refaire de mémoire, mais qui préserve la préférence commu-

nautaire. Ainsi, les produits communautaires seront toujours, à l'intérieur de la Communauté, plus attractifs que les produits provenant du marché international.

Je ne crois donc pas que l'on puisse nous faire de reproche sur ce point. Certes, il n'est pas du tout évident que cela soit suffisant, ni d'ailleurs que cela puisse être accepté. Mais, nous, nous campons sur cette position.

Ce qui est vrai - divers orateurs l'ont souligné - c'est qu'en contrepartie de notre effort en matière agricole - car nous pensons que c'est un effort - les Etats-Unis n'en font aucun dans aucun domaine.

Tout se passe comme s'ils voulaient seulement bénéficier, grâce à l'*Uruguay round*, de l'accès au marché agricole européen et aux autres marchés où ils sont nos concurrents sans faire aucun effort dans les domaines des textiles, de la propriété intellectuelle, des services, des règlements des différends, des tarifs, de l'antidumping, etc.

Tel sera donc l'objet de la négociation de Bruxelles : tout le monde devra mettre quelque chose sur la table pour que les concessions aient au moins quelques contreparties et que, dans l'équilibre général, chacun puisse tirer un bénéfice.

J'en viens aux trois scénarios évoqués par M. de Villepin. Le « report camouflé » de la négociation ne pourra pas l'être longtemps, car le mandat de négocier que le Congrès américain a donné à mon homologue américain, Mme Hills, s'achève à la fin du mois de février ; ensuite, c'est le Congrès qui négociera. Ce serait la pire des choses.

Oui, la réussite est possible, mais à condition que d'autres pays fassent un effort ! C'est ce à quoi je m'efforce d'obtenir dans tous mes contacts avec les dirigeants de ces pays.

Pouvons-nous être responsables d'un échec ? Je ne le pense pas. Les Américains ont beaucoup joué sur le plan médiatique. N'oublions pas que leur force, dans cette négociation, est d'être un négociateur unique représentant un grand pays. Nous, pour 320 millions d'Européens, nous sommes douze derrière le négociateur, et nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous ! Notre percée médiatique est donc moins évidente.

A Bruxelles, nous devons donc bien mettre en avant le fait que nos propositions aux pays en voie de développement sur les produits tropicaux sont très convenables, que, si nous ne sommes pas prêts à sacrifier notre industrie textile, nous sommes prêts à accepter une intégration progressive des textiles dans le GATT, à condition qu'ils soient soumis aux mêmes règles industrielles et de concurrence que nous - je pense à l'antidumping - et, enfin, que nous avons fait des propositions en matière de propriété intellectuelle et de services, domaines dans lesquels nous sommes très demandeurs, qui sont très en flèche et qui demandent une réponse appropriée.

Nous verrons plus tard pour les éventuelles responsabilités en cas d'échec.

MM. de Villepin et Masseret ont évoqué le problème des V.S.N.E. et des V.S.N.A. Nous comptons 2 500 V.S.N.E. et 300 V.S.N.A. Au-delà, le ministère de la défense considère que l'on démantèle quelque peu le système qui lui permet des cadres pour l'armée.

Je ne crois pas qu'on diminuera le nombre des V.S.N.E. et des V.S.N.A., car tout le monde s'accorde à dire que c'est un bon outil. Cependant, au-delà de 3 000, il sera difficile de progresser.

On a parlé des « expatriés ». Pour en avoir discuté avec des Allemands, je puis vous dire que les Français aiment bien leur pays : si vous envoyez des ingénieurs commerciaux à Hambourg, le vendredi après-midi ils prennent l'avion pour rentrer à Paris et s'en repartent le lundi matin. Ils veulent passer leur week-end en France ! Ils ont des exigences en matière de confort, de qualité de vie...

Les Allemands qui vont à Toulouse ou à Bordeaux, eux, passent leur week-end en France. Le week-end, ils continuent à travailler, à avoir des contacts. Ils accomplissent donc leur travail plus vite, après quoi ils rentrent chez eux. C'est ainsi, vous ne pouvez rien y faire !

C'est l'une des raisons pour lesquelles les cadres qui vont travailler à l'étranger coûtent plus cher à leur entreprise, l'autre raison étant que peu de Français se sont passionnés, jusqu'à présent, pour le commerce extérieur, pour les langues. Le produit étant plus rare, il est aussi plus cher.

**M. Etienne Dailly.** Ce qui prouve que ce n'est pas la meilleure façon de servir son pays !

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** C'est vrai !

En conclusion, je dirai que je suis intimement convaincu que ce budget est un bon budget.

En effet, je ne comprends pas bien les critiques : certains me disent que l'aide de l'Etat en tel ou tel domaine n'est pas suffisante, d'autres qu'il faut faire preuve de plus de libéralisme ! C'est un vieux débat, mais, en matière de commerce extérieur, il est particulièrement sensible.

Il faut savoir ce que l'on veut. A l'heure où le monde entier se dirige vers l'économie de marché, veut-on plus de libéralisme ? Mais alors, on ne peut pas demander plus d'Etat, plus de subventions, plus d'aides !

En fait, ce budget me semble se situer à l'intersection des deux doctrines, et chacun d'entre vous peut se poser la question de savoir comment il se situe lui-même par rapport à celles-ci.

Actuellement, tous les pays se dirigent vers l'économie de marché, même ceux qui y étaient hostiles. Mais personne, parmi vous, ne voudrait d'un libéralisme total, qui signifierait, notamment, la mort de notre agriculture. Il en ressort que le système français n'est peut-être pas si mauvais. Il traduit un bon équilibre. Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Monsieur le ministre, en écoutant les orateurs qui sont intervenus dans ce débat, vous avez bien senti - vous nous en avez d'ailleurs remercié voici quelques minutes - que vous aviez la confiance du Sénat. C'est vrai : vous faites, nous vous en donnons acte, tout ce que vous pouvez pour ce commerce extérieur, duquel dépend la solidité de notre monnaie.

J'ai toutefois un reproche à vous faire et, le formulant, j'espère vous aider.

Mon reproche, le voici : comment pouvez-vous tolérer de ne pas avoir votre propre budget. Nous venons de délibérer ici, aujourd'hui, de votre politique, de votre action dans le domaine dont vous êtes responsable. Nous sommes unanimes à vouloir vous manifester nos encouragements et, pour la plupart, notre approbation, et nous ne disposons d'aucun moyen pour le faire - je veux parler d'un vote sur les crédits de votre ministère - pour la bonne raison que vos crédits sont réservés parce que mélangés avec ceux des services financiers, ceux de la douane, ceux de la direction générale des impôts, ceux de l'I.N.S.E.E., ceux des services du Trésor, ceux de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes, etc. Et tous ces crédits, quand nous seront-ils soumis ? Le 6 décembre, dans dix jours !

Aujourd'hui, il ne nous est pas possible de vous manifester notre approbation, monsieur le ministre - car vous êtes ministre de plein exercice, vous n'êtes pas ministre délégué, encore moins secrétaire d'Etat ! - parce que, tout ministre que vous soyez, vous n'avez pas de budget et nous ne disposons pas, dans la discussion budgétaire, d'un support qui nous permette de marquer notre désapprobation, notre opposition à votre action ou, au contraire, comme ce serait le cas ce soir, notre approbation.

Et vous tolérez cette situation ! Vous avez tort.

C'est, pour l'instant, le seul reproche que j'aie à vous faire. Mais c'est aussi un appel que je lance, au-delà de votre personne, d'abord au ministre du budget, avec qui nous avons terminé, ce matin, vers trois heures et demie, l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances après avoir « éclusé » quelque 258 amendements, au terme d'un débat constructif.

**M. Emmanuel Hamel.** Cordial !

**M. Xavier de Villepin.** Amical !

**M. Etienne Dailly.** Exceptionnellement cordial, je pense que tout le monde en sera d'accord.

**M. Xavier de Villepin.** Certainement !

**M. Etienne Dailly.** Et puis, au-delà de la personne de M. Charasse, je lance cet appel à M. le ministre d'Etat, qui est malgré tout responsable - car le ministre du budget n'est que son ministre délégué - et, au-delà de sa personne, à M. le Premier ministre.

Compte tenu de l'importance primordiale du commerce extérieur, il ne me paraît pas convenable que les choses restent organisées comme elles le sont. Je crois que nous sommes en droit de vous demander de réclamer, j'allais dire d'exiger, d'avoir votre budget à vous !

En tout cas, comptez sur nous - je suis en effet convaincu que M. le rapporteur général partagera mon point de vue - comptez sur le Sénat pour mener ce combat, car il n'est pas admissible que les choses demeurent organisées de telle sorte que si, par hasard, nous avons à refuser les crédits que j'ai cités, nous soyons, du même coup, condamnés à désapprouver les vôtres.

Bien sûr, vous allez me dire qu'en ce cas nous pourrions déposer aujourd'hui un amendement sur la partie qui vous concerne de ces crédits. Nous le pourrions. Mais nous pourrions aussi le déposer le 6 décembre, alors que vous ne seriez même pas là pour y répondre.

Voilà comment les choses sont organisées. Je le déplore. Je suis convaincu que vous le déplorez aussi. C'est pourquoi je voudrais vous encourager à protester contre cette situation, et je crois pouvoir dire que vous pourrez vous réclamer de l'accord du Sénat. Telle est ma première remarque.

Ma seconde remarque est la suivante. Vous êtes confronté à des difficultés dont nous mesurons l'importance, notamment à l'occasion des négociations du GATT. Je voudrais vous dire qu'il y a, dans cette maison, des groupes d'amitié parlementaires entre le Sénat de la République française et les parlements d'autres pays. Il y a, notamment au Sénat, un groupe d'amitié parlementaire France - Etats-Unis. J'en suis le président, c'est pourquoi je me permet d'en parler.

Eh bien ! j'ai vécu l'époque où un ministre du commerce extérieur m'a demandé de me rendre aux Etats-Unis, avec une délégation de notre groupe d'amitié, où, bien entendu, tous les groupes politiques de notre Haute Assemblée étaient représentés, pour expliquer à tous les responsables, tant au Sénat qu'au Département d'Etat et à M. Clayton Yeutter - déjà lui ! - qu'il n'était pas possible que les Etats-Unis continuent à exiger de pouvoir exporter des tonnages aussi considérables de maïs vers l'Espagne. Ceux de mes collègues qui m'ont accompagné s'en souviennent. Nous avons rendu visite aux présidents de commission au Sénat et nous avons passé plus de deux heures avec M. Clayton Yeutter.

Notre passage a porté ses fruits, puisque les exigences américaines ont été réduites. Il est des moments où, tel M. Clayton Yeutter, vos interlocuteurs prennent conscience que le Sénat français est solidaire du Gouvernement et qu'en insistant davantage c'est bien à la France dans ses profondeurs qu'ils s'attaquent et qu'ils seront donc condamnés par l'opinion publique !

Et le moyen n'est pas unique : il existe autres groupes d'amitié parlementaires susceptibles, dans les moments difficiles, d'accomplir des ambassades de ce genre et d'essayer de faire comprendre ce que vous souhaitez qui soit compris.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'insiste encore sur le fait qu'il n'est pas normal qu'un ministre « à part entière » n'ait pas un budget que nous puissions refuser ou, au contraire, approuver, comme nous entendions le faire aujourd'hui. *(M. Masseret applaudit.)*

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Monsieur Dailly, votre intervention m'a fait grand plaisir.

**M. Etienne Dailly.** Je n'ai jamais cherché à vous être désagréable !

**M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur.** Je le sais, et j'y suis sensible.

Dans votre souci de m'aider, vous avez ouvert un débat. Ce débat, c'est celui de la place du ministère du commerce extérieur. Je le rencontre lors de tous mes déplacements à l'étranger.

D'abord, faut-il un ministère ? Dans un certain nombre de pays très libéraux, il n'y en a pas.

Ensuite, lorsqu'il en existe un, doit-il être indépendant, comme c'est apparemment le cas en France - sous réserve, évidemment, de l'aspect budgétaire que vous venez de soulever à l'instant - faut-il qu'il soit rattaché au ministère de l'industrie, comme c'est le cas au Japon, avec le M.I.T.I., ou

au ministère des finances, dans la mesure où le ministère des finances accorde parfois des aides importantes, notamment - on en a débattu tout à l'heure - en matière de grands contrats ?

Ma crainte, monsieur Dailly, sachant que la fonction gouvernementale est éminemment aléatoire, que personne ne sait combien de temps elle peut durer, c'est qu'on soit conduit à changer les structures dans le sens que vous souhaitez pour les changer de nouveau peu de temps après.

Pour illustrer ce propos, je vous donne un exemple. Mes bureaux à Bercy sont situés au quatrième étage, les troisième, cinquième et sixième étages étant occupés par les finances. Pourquoi ? Sans doute parce que la répartition des bureaux a été faite au moment où M. Balladur était ministre d'Etat et où le ministre du commerce extérieur était délégué auprès de lui. Alors, on a mis les services du commerce extérieur « en tiroir » entre les finances. Aujourd'hui, c'est un ministère indépendant, mais il est toujours « en tiroir » entre les finances.

**M. Xavier de Villepin.** En tiroir-caisse ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Marie Rausch,** *ministre du commerce extérieur.* Je ne sais pas où est la caisse !

S'agissant des groupes d'amitié, je sais que certains parlementaires qui s'intéressent à ces négociations très compliquées iront à Bruxelles lors des réunions du GATT.

Je sais aussi que les négociations avec les Américains vont être très difficiles. Si vous me le permettez, je vous raconterai une dernière petite anecdote à ce sujet.

Vous savez que la France, pour préserver sa production cinématographique essaie d'imposer une sorte de quota de films français à la télévision. Or, les Américains y sont farouchement opposés : ils prétendent qu'il s'agit d'un produit comme un autre, qui doit se vendre et s'échanger librement.

A Washington, j'ai rencontré Mme Hills, M. Mosbacher, secrétaire au commerce extérieur, et le député M. Jibbons, président de la commission chargée de ces problèmes. J'avais apporté avec moi le programme hebdomadaire de télévision qui est distribué à Metz, où nous avons un réseau câblé distribuant vingt-trois chaînes de télévision. Dans le programme prévu pour la journée du lundi, j'avais souligné, à l'aide d'un marqueur jaune, tous les films ou téléfilms américains qui passaient ce jour-là : il y en avait quarante et un !

J'ai dit à Mme Hills : « Voyez-vous, madame, quarante et un films américains de très mauvaise qualité passent déjà chez nous en une seule journée ! » C'étaient des films du genre *Dynastie*, *Dallas*, *Deux flics à Miami*, etc...

J'ai dit à Mme Hills que de telles productions n'étaient pas à l'avantage de son pays, car elles le dépeignent d'une façon « ultracaricaturale ». Mme Hills en a pris acte, mais en ajoutant que cela ne changeait rien et que les films devaient circuler librement.

M. Jibbons m'a reçu dans son merveilleux bureau, face au Capitole ; quand je lui ai montré ce même programme du lundi à Metz, il m'a dit : « Comme je vous plains d'avoir quarante et un films américains dans la journée ! » Je l'ai remercié, il s'est levé et s'est rendu à la Chambre des représentants où il a fait voter une motion de soutien au groupe des lobbies californiens, qui exige la libre circulation des films américains sur toutes les télévisions européennes !

Vous comprendrez qu'avec de tels interlocuteurs il soit parfois difficile de parvenir à ses fins !

Toutefois, monsieur Dailly, avec beaucoup d'amitié, je vous remercie de votre intervention.

**M. Marcel Daunay,** *rapporteur pour avis.* Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Marcel Daunay,** *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, je veux ajouter quelques mots pour expliquer les raisons qui m'ont amené à dire au Sénat que j'approuvais les crédits du commerce extérieur, raisons qui sont différentes de celles de M. Masseret.

Je suis engagé depuis longtemps dans des actions d'exportation de produits agroalimentaires ; cela vous explique sans doute pourquoi j'attache beaucoup d'attention aux actions de soutien à notre commerce extérieur.

Vous avez fait allusion, monsieur le ministre, au manque de préparation de nos exportateurs quand ils se rendent dans les pays de l'Est. Tout de même, si notre démarche est différente de celles des Néerlandais ou des Allemands de l'Ouest, sachez que les Français sont les mieux accueillis en Pologne et dans les autres pays de l'Est.

C'est pourquoi les volontaires à l'implantation à l'étranger ont besoin d'un plus grand soutien des pouvoirs publics français et d'une plus grande compréhension de la part de la Communauté économique européenne.

Certes, il ne faut pas nuire à l'Europe des Douze ; mais l'unification de l'Allemagne, et les demandes de la Pologne, qui a les regards tournés vers la France, par exemple, nous obligent à beaucoup de volontarisme.

Nous avons assisté - M. Oudin et d'autres orateurs l'ont rappelé - après six mois d'ouverture de l'Europe de l'Est, à une détérioration de certains marchés agricoles et agroalimentaires, notamment en ce qui concerne le secteur de la viande ovine et bovine. Ce n'est pas une raison pour renoncer à aller sur le terrain. Il faut accompagner ces pays dans leur développement pour qu'ils se tournent vers d'autres pays plutôt que de venir envahir les marchés organisés au sein de l'Europe des Douze.

Nous connaissons d'ailleurs le même problème avec les pays auxquels nous lient des relations de coopération économique - je veux parler des pays d'Afrique. Là aussi, toute action des exportateurs français mérite d'être sérieusement encouragée.

Je conclus en répétant que mon soutien à ce budget n'est en aucune façon un soutien à la politique générale du Gouvernement, mais bien un soutien à une action précise : l'export et la coopération.

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que les crédits du commerce extérieur sont compris dans ceux du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

Par conséquent, le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

## ÉTAT B

### ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

#### II. - Services financiers

**M. le président.** « Titre III, 1 047 880 466 francs. »

Le vote sur le titre III est réservé.

« Titre IV, 40 326 522 francs. »

Le vote sur le titre IV est réservé.

## ÉTAT C

### ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

#### II. - Services financiers

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 549 270 000 francs. »

« Crédits de paiement, 191 920 000 francs. »

Le vote sur le titre V est réservé.

« Autorisations de programme, 100 000 francs. »

« Crédits de paiement, 20 000 francs. »

Le vote sur le titre VI est réservé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère du commerce extérieur.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 26 novembre 1990, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 84 et 85, 1990-1991).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** - Moyens des services et dispositions spéciales :

**Intérieur :**

M. Paul Girod, rapporteur spécial (administration centrale et sécurité, rapport n° 85, annexe n° 26) ; M. Bernard Pelletier, rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation, rapport n° 85, annexe n° 27) ; M. Bernard Laurent, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (décentralisation, administration territoriale, avis n° 90, tome I) ; M. Paul Masson, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (police et sécurité, avis n° 90, tome II) ; M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (sécurité civile, avis n° 90, tome III).

**Culture et communication :**

**Culture :**

M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (rapport n° 85, annexe n° 5) ; M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 86, tome I<sup>er</sup>) ;

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique, avis n° 86, tome II).

**Délai limite pour le dépôt des amendements  
aux crédits budgétaires  
pour le projet de loi de finances pour 1991**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du Règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1991 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole  
dans les discussions précédant l'examen  
des crédits de chaque ministère**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
JEAN LEGRAND*